



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



16979-F

Distr.
LIMITEE

ID/WG.455/3/Rev.1
7 février 1986

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi
du Programme initial intégré de
promotion industrielle dans le
cadre de la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Lomé (Togo), 2-6 décembre 1985

**PROGRAMME INTEGRE REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Etabli par le Secrétariat de l'ONUDI
en consultation avec le secrétariat de la CEDEAO

-
- * Organisée par l'ONUDI en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et le Gouvernement togolais.
- ** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

	<u>Para.</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	1
Objet du rapport	1	1
Portée et teneur du rapport	2	1
CHAPITRE I		
LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION	3 - 28	2
Historique	3 - 15	2
Coopération sous-régionale	16 - 24	7
La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)	25 - 28	11
CHAPITRE II		
PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST	29 - 34	13
Sous-secteurs moteurs prioritaires	31 - 33	14
Stratégie d'exécution	34	16
CHAPITRE III		
EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	35 - 51	17
Le point sur les projets	35 - 38	17
Entraves à la mise en oeuvre du programme intégré	39 - 51	18
CHAPITRE IV		
PROPOSITIONS EN VUE D'UN PROGRAMME INTEGRE REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	52 - 56	24
Sélection de sous-secteurs et de projets d'investissement moteurs	50 - 56	24

	<u>Para.</u>	<u>Page</u>
CHAPITRE V		
STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DE LA VERSION REVISEE DU PROGRAMME.	57 - 76	30
Mesures à prendre	57 - 68	30
Promotion du programme	69	35
Mobilisation des ressources financières	70 - 73	36
Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions	74 - 76	37
ANNEXE I Critères pour la sélection des projets industriels moteurs multinationaux et sous-régionaux		40
ANNEXE II Etat d'avancement des projets		43
ANNEX III Profils de projets contenus dans le programme révisé		53

INTRODUCTION

Objet du rapport

1. Le présent document a été établi à l'intention de la réunion sous-régionale de suivi de Programme initial intégré de promotion industrielle dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Il contient un programme opérationnel d'actions accélérées pour la coopération sous-régionale des pays de l'Afrique de l'Ouest. Lors de son établissement, une assistance a été fournie au secrétariat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'examen du programme et des projets initiaux ainsi que de leurs modalités d'exécution.

Portée et teneur du rapport

2. Le premier chapitre présente des renseignements d'ordre général sur la coopération industrielle à l'échelle sous-régionale. Le deuxième chapitre décrit le programme initial intégré de promotion industrielle et les projets adoptés à la réunion sous-régionale qui s'est tenue à Abidjan, en décembre 1983. Le troisième chapitre fait le point de l'état d'exécution du programme. Le quatrième chapitre présente dans ses grandes lignes un programme intégré révisé de promotion industrielle, alors que le cinquième chapitre suggère une stratégie propre à accélérer l'exécution du programme révisé envisagé. Les annexes décrivent les critères de sélection de projets industriels moteurs à caractère multinational et sous-régional, l'état des projets du programme initial, ainsi que les profils de tous les projets du programme révisé.

CHAPITRE I

LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION

Historique

3. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont accédé à l'indépendance au cours des années 60. Cet événement politique a été le principal moteur du développement de la sous-région tout entière. Au lendemain de l'indépendance, le rôle de l'industrie en tant que principal agent de la réalisation des aspirations en matière de développement national, a aussi été généralement reconnu. Dans les différents pays, le processus d'industrialisation a nécessité un vaste éventail d'activités économiques intéressant les agro-industries, les industries manufacturières, les industries extractives et la bâtiment, ainsi que la mise en place d'une infrastructure et d'institutions.

4. Plusieurs pays de la sous-région ne constituent pas seulement une entité géographique homogène à climat quasiment identique, mais ils ont aussi en commun de nombreux traits historiques, culturels et démographiques. Du point de vue géographique, la sous-région peut être divisée en deux: les pays sans littoral du Sahel et les pays côtiers de la zone tropicale. Les caractéristiques (végétation, etc.) de chaque groupe et ses problèmes ainsi que la dotation en facteurs de la sous-région peuvent être source de complémentarité et d'interdépendance.

5. En 1982, la sous-région comptait quelque 152,2 millions d'habitants: elle doit en compter 268 millions à la fin du siècle. Elle représente donc 32 % de la population africaine, ce qui fait d'elle la plus peuplée des quatre sous-régions. En dépit de la faiblesse relative de son pouvoir d'achat, une population aussi nombreuse constitue - quel que soit le critère utilisé - un marché formidable.

6. L'économie de chacun des pays membres est dominée par une agriculture axée sur les cultures vivrières. Le secteur agricole occupe environ 80 % de la population active de la sous-région. Quelques pays exportent du cacao, du café et des arachides, ainsi que des produits du bois, quelques-uns sont aussi

fortement tributaires de l'exportation de minéraux non transformés (minerai de fer, bauxite, pétrole, diamants, or, uranium et manganèse), qui sont leur principale source de devises. L'économie de la sous-région dépend donc presque exclusivement de la production de produits primaires et de leur exportation vers des pays développés. En dépit de son rôle prédominant, le secteur agricole est caractérisé par une productivité relativement faible et la grande part faite aux cultures vivrières a été pour beaucoup dans l'inégalité des progrès enregistrés au fil des années. A quelques pays près, l'agriculture n'a donc pas imprimé l'impulsion nécessaire au développement économique de la sous-région dont le taux de croissance démographique est l'un des plus élevés du monde.

7. Dès leur accession à l'indépendance, la plupart des pays de la sous-région se sont empressés d'adopter des stratégies industrielles fondées sur le remplacement des importations pour atteindre dans les meilleurs délais leurs objectifs de développement. Pour donner effet à ces politiques et stratégies, il leur a fallu importer la quasi-totalité des facteurs de production nécessaires (machines, équipements et pièces de rechange, savoir-faire, matières premières et, dans une certaine mesure, main-d'oeuvre qualifiée), le volume des transferts de techniques proprement dits étant extrêmement restreint ou nul. Conformément à ces stratégies et eu égard à l'étroitesse relative des marchés nationaux, les pays ont pris en règle générale un certain nombre de mesures pour protéger leurs industries naissantes. A ce titre, ils ont notamment dressé des obstacles tarifaires aux importations en provenance des pays limitrophes, imposé des restrictions aux mouvements de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée et adopté des régimes fiscaux rigides. Dans un certain nombre de cas, il y a aussi eu des interventions directes de l'Etat.

8. Pour adopter des politiques et stratégies de remplacement des importations, les pays se sont essentiellement référés à l'expérience des pays développés caractérisée par une corrélation étroite entre l'industrialisation et le développement économique. Les programmes de développement élaborés au lendemain de l'indépendance visaient donc en premier lieu à transformer (souvent à un rythme qui se voulait spectaculaire) des sociétés essentiellement agricoles en économies réservant un rôle de premier lieu à l'industrie. A cet égard, l'industrialisation est considérée comme un moyen

non seulement d'élargir l'assise économique des différents pays, mais aussi de provoquer des mutations structurelles profondes et d'élever le niveau de vie dans les pays de la sous-région.

9. De par leurs caractéristiques, ces stratégies de remplacement des importations ont toutefois suscité un repli des marchés nationaux sur eux-mêmes et une dépendance marquée vis-à-vis de l'importation de matières premières semi-ouvrées. Dans certains pays, le déséquilibre de la balance des paiements a entraîné une pénurie de devises nécessaires pour importer des matériaux et fournitures destinés à l'industrie. Dans d'autres pays, l'expansion de l'industrie a été entravée par la croissance insuffisante de la demande, alors que les pays sans littoral se heurtaient en plus aux problèmes posés par la hausse constante des frais d'importation des biens nécessaires. Tous ces facteurs ont provoqué une sous-utilisation massive des capacités de production existantes.

10. Dans la sous-région, le secteur industriel continue à être caractérisé par une industrie légère fabriquant surtout des biens de consommation à valeur ajoutée restreinte ou nulle, la dépendance marquée vis-à-vis de capitaux et de savoir-faire importés et les capacités de production relativement restreintes. La plupart des entreprises sont si petites, qu'il leur est impossible ou difficile de tirer parti d'économies d'échelle et de soutenir ainsi la concurrence des produits étrangers, même sur leurs marchés nationaux. Les exportations d'articles manufacturés semblent faire complètement défaut. La plupart des entreprises industrielles de la sous-région (50 % voire ou plus) fabriquent des produits alimentaires, du tabac, de la bière et des textiles. Etroitement tributaires de machines de pièces de rechange, de matières premières et de produits semi-ouvrés importés, elles n'instaurent pas ou presque pas de liens avec les autres secteurs.

11. Du point de vue opérationnel, ces entreprises industrielles n'ont eu aucun lien structurel avec les ressources locales, et plus spécialement les produits primaires d'origine agricole. La plupart d'entre elles ont vite connu des difficultés dues à la contraction des rentrées de devises et à la faiblesse des revenus et du pouvoir d'achat, qui n'autorisaient qu'une faible expansion des débouchés. Quelques pays ont donc adopté un certain nombre de mesures restrictives qui limitaient par contrecoup la circulation de l'information et des capitaux.

12. Ces politiques et mesures avaient un autre effet négatif sur le volume des échanges et l'ampleur de la coopération industrielle à l'échelle de la région. Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, des projets faisant double emploi ont vu le jour. Limité par la faiblesse des revenus et du chiffre de la population, le marché national des différents pays est resté trop exigu pour rendre possibles la croissance et l'expansion escomptées des projets. La contribution du secteur industriel au processus de développement sous-régional est donc demeurée négligeable et a même diminué. Le déplacement de main-d'oeuvre des zones agricoles traditionnelles vers les centres urbains où sont implantées la plupart des entreprises industrielles a eu des effets encore plus défavorables.

13. Un fardeau supplémentaire a ainsi été imposé à l'économie des pays membres qui se sont vus obligés de mettre en place une infrastructure et des moyens de formation appropriés. Ces dernières années, les difficultés ont été encore aggravées par le déséquilibre de la balance des paiements et la pénurie concomitante de devises nécessaires pour payer les biens industriels importés, la dépression économique mondiale, la hausse constante du prix des carburants, la sécheresse et la désertification, surtout dans les pays sans littoral du Sahel, autant de facteurs qui, dans la plupart des pays de la sous-région, ont sérieusement compromis la situation du secteur industriel.

14. Comme on le voit dans le tableau 1, le secteur industriel n'a apporté au cours des 15 dernières années qu'une contribution moyenne de 6 % à la formation du PIB de la sous-région. Ce chiffre est inférieur à la moyenne calculée pour la région dans son ensemble (7,3 %) et pour l'ensemble des pays les moins avancés (7,5 %). En fait, selon les chiffres les plus récents, de la période 1980-1983, est tombée de 6,5 % au cours de cette dernière année à 5,9% en 1984.

1. Contribution du secteur manufacturier
à la formation du PIB

	Nombre de pays	1970	1980	1983	1984
Région Afrique	50	6,4	8,2	9,0	8,6
Afrique du Nord	6	5,6	8,9	10,1	10,1
Afrique de l'Ouest	16	5,1	6,5	6,5	5,9
Afrique du Centre	11	5,4	6,2	7,7	7,9
Afrique de l'Est et Afrique australe	17	11,6	13,5	12,7	12,3
Pays exportateurs de pétrole	9	4,2	6,4	7,7	7,7
Pays les moins avancés	26	6,8	8,2	7,6	7,4

Source: CEA- Survey of economic and social conditions in Africa, 1983-1984.

15. Si certains pays ont enregistré depuis 15 ans des succès modestes en matière industrielle, la production industrielle a en fait baissé dans la plupart des pays au cours des dernières années. Sur les 16 pays de la sous-région, 10^{1/} continuent à figurer sur la liste, établie par l'Organisation des Nations Unies, des 26 pays les moins avancés de la région. Dans un certain nombre de ces pays, le revenu par habitant a en fait accusé une croissance négative au cours de la dernière décennie. Il ressort du tableau 2 que le taux annuel de croissance du secteur manufacturier est tombé de -4 % entre 1980 et 1983 à -10 % en 1984, ce qui représente un fléchissement de plus de 100 %. En comparaison avec les chiffres calculés pour la région dans son ensemble (-1 %) et pour l'ensemble des pays les moins avancés (-3,3 %), la situation de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest semble réellement inquiétante, d'autant plus que la phase préparatoire du programme de la Décennie s'est terminée en 1984.

1/ Sur un total mondial de 36, ces dix pays sont: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sierra Leone et Togo.

2. Croissance annuelle du secteur manufacturier
dans les pays d'Afrique (1980-1984)

	(1980 - 1984)	1983	1984
		(en pourcentage)	
Région Afrique	1,5	1,6	-1,0
Afrique du Nord	4,5	5,0	5,2
Afrique de l'Ouest	-4,5	-4,0	-10,7
Afrique du Centre	7,0	8,4	-2,6
Afrique de l'Est et Afrique australe	-1,2	-0,3	-2,7
Pays exportateurs de pétrole	3,6	3,7	-0,5
Pays les moins avancés	-1,7	-1,2	-3,3

Source: CEA - Survey of economic and social conditions in Africa, 1983/84.

Coopération sous-régionale

16. Un certain nombre de mouvements d'intégration se sont constitués dans la sous-région pour faire face à ces problèmes et redresser la situation. L'Afrique de l'Ouest est celle des sous-régions africaines qui possède le plus grand nombre d'accords multilatéraux: ceux-ci ont été conclus au niveau le plus élevé et portent sur la coopération dans des domaines allant de la culture et de la défense à l'industrialisation et au commerce. La situation du secteur industriel telle qu'elle a été décrite est suffisamment contraignante et la prolifération d'organisations intergouvernementales témoigne de la volonté politique de coopérer. Même les pays développés ont souvent montré qu'en dépit de leur richesse et puissance, aucun d'eux ne peut faire cavalier seul. Dans la sous-région, il ne s'agit pas, en premier lieu, de définir des domaines de coopération éventuels, mais de faire en sorte que les accords de coopération en vigueur fonctionnent correctement.

17. Le traité, signé à Lagos (Nigeria) en 1975, qui portait création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été la manifestation la plus importante de la coopération sous-régionale. Ce traité,

qui vise à rendre le secteur industriel mieux à même de contribuer au processus de développement de la sous-région, définit les modalités selon lesquelles doivent se poursuivre les efforts de coopération au niveau de la communauté pour surmonter quelques-uns au moins des problèmes rencontrés sur le plan national. Le traité distingue les trois étapes ci-après de la coopération industrielle à l'échelle sous-régionale:

- Echange d'informations sur les grands projets industriels;
- Harmonisation des mesures de stimulation du développement industriel et des plans de développement;
- Echange de personnel, formation et projets communs.

En outre, les articles 29 à 31 mentionnent également les domaines ci-après qui se prêtent à une coopération industrielle à l'échelle sous-régionale:

- Echange de rapports d'études et de rapports sur la faisabilité de projets, y compris les informations sur les partenaires étrangers ou techniques;
- Sélection, promotion et financement communs des projets industriels;
- Mise en commun des ressources, harmonisation des politiques industrielles et échange de plans industriels pour éviter tout double emploi au gaspillage;
- Echange de personnel qualifié et promotion, le cas échéant, de mécanismes commerciaux communs.

18. Le traité couvre aussi la coopération dans des domaines se rattachant au commerce, aux questions monétaires et à l'infrastructure pour appuyer les entreprises industrielles au niveau communautaire. Il englobe aussi le secteur des produits primaires, notamment d'origine agricole, et les transports. En intensifiant la coopération industrielle dans les domaines de la spécialisation, de la complémentarité et des économies d'échelle rendues possibles par la production en grande série, de l'utilisation plus libre et plus rationnelle des ressources et des productions industrielles de la Communauté ainsi que de l'accès à des marchés plus étendus.

19. Au niveau des organisations intergouvernementales, des efforts ont été déployés pour coopérer dans les domaines mentionnés dans ces articles. La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), l'Autorité du

Liptako-Gourma, l'Union du fleuve Mano, le Secrétariat permanent senegambien et d'autres organisations intergouvernementales s'intéressant au développement du secteur industriel ont tous participé à la sélection, à la promotion et à l'harmonisation des politiques industrielles. Il n'a cependant que peu de signes d'un échange sans entraves de personnel qualifié, de résultats d'études ou d'informations sur des partenaires étrangers ou techniques.

20. Tous les 16 pays membres sont censés, du moins en principe, de se communiquer mutuellement les rapports concernant des projets industriels (études de faisabilité, etc.) et entreprendre des études communes et des projets axés sur l'exploitation des ressources nationales. Cela implique bien entendu la libre circulation des biens et des services. Cette approche est tout à fait conforme à la ligne d'action adoptée par les organismes des Nations Unies, comme l'ONUDI, ainsi qu'aux buts de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ainsi qu'au Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Elle s'accorde aussi avec les objectifs de la Convention de Lomé (1974), que tous les pays de la CEDEAO ont signée.

21. Le secrétariat de la CEDEAO a déjà délimité plusieurs secteurs industriels prioritaires, dont certains nécessitent une coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Pour l'action en faveur de ces secteurs, il a également sollicité le concours technique et financier d'organismes bilatéraux ou multilatéraux comme l'ONDUI et la Communauté économique européenne (CEE). Le Conseil des ministres de la CEDEAO (le deuxième des organes directeurs de la Communauté), réuni à Dakar, en novembre 1979, a arrêté d'un commun accord la liste des sous-secteurs prioritaires appelant une coopération industrielle au niveau sous-régional. Ces sous-secteurs - bâtiment et travaux publics, agro-industries, bois, sidérurgie et pétrochimie - ont par la suite fait l'objet d'échanges de vues sur l'action en faveur de l'industrialisation sous-régionale. Le Conseil a reconnu que ces industries pourraient, si elle s bénéficiaient d'une promotion appropriée, instaurer les liens et créer les complémentarités nécessaires. Par la suite, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO a décidé en 1983 d'adopter et d'appliquer un système général de libération des échanges de produits industriels originaires des Etats membres. En 1984, un projet de

protocole concernant la promotion des "entreprises communautaires"^{2/} a été signé par les pays membres de la CEDEAO.

22. Au cours de la dernière décennie, la CEDEAO a tenté, à plusieurs reprises, d'accroître le rôle des industries multinationales dans la sous-région grâce à des accords bilatéraux ou multilatéraux. A côté de la CEDEAO, l'Afrique de l'Ouest compte une bonne quarantaine d'autres organisations intergouvernementales, ce qui la classe au premier rang des sous-régions du continent. En ce qui concerne l'appartenance des différents pays de la CEDEAO à ces organisations intergouvernementales sous-régionales, la situation s'établit comme suit:

Niger	25	Gambie	10
Burkina Faso	22	Nigéria	10
Sénégal	20	Guinée	7
Côte d'Ivoire	19	Sierra Leone	6
Bénin	18	Ghana	5
Mali	17	Libéria	5
Togo	17	Guinée-Bissau	3
Mauritanie	12	Cap-Vert	2

Source: ECA proposals for strengthening economic integration in West Africa.

Sans être complète, la liste ci-dessus est révélatrice du puissant désir de coopération bilatérale et multilatérale qui existe dans la sous-région. Le champ d'action de la plupart des groupements industriels est restreint et certaines organisations ont en fait dû réduire leurs activités, faute surtout d'un concours financier suffisant de la part des Etats membres intéressés.

^{2/} L'expression "entreprises communautaires" est couramment utilisée pour désigner les entreprises et projets sous-régionaux de la CEDEAO, définis dans ce protocole.

23. En dépit de leur prolifération, les organisations intergouvernementales ne semblent pas avoir réussi à jouer un rôle catalyseur dans le développement de la sous-région. Une des raisons évidentes de cet état de choses est que les activités menées et les fonctions assurées par les organisations intergouvernementales font souvent double emploi ou se chevauchent. Etant donné que les liaisons intersectorielles solides et les complémentarités sont indispensables pour le succès d'un projet industriel, une autre raison de cette carence réside sans doute dans la complexité des mesures à prendre pour coordonner les délibérations et décisions et leur donner suite, d'autant plus que la plupart des organisations intergouvernementales manquent de ressources financières et humaines.

24. Tout ce qui précède porte à croire que la volonté d'intensifier la coopération industrielle existe. Une communauté d'Etats comme la CEDEAO doit cependant prendre des mesures plus concrètes que jusqu'ici pour stimuler le développement économique en acquérant un sens de l'inter-dépendance plus aigu que ne le donnent normalement d'autres formes de coopération internationale. Il existe aussi des signes selon lesquels l'absence de progrès est surtout imputable à des facteurs comme une volonté politique insuffisante et l'inadéquation des moyens disponibles pour exécuter les décisions, ce dont témoignent notamment une infrastructure industrielle et des institutions auxiliaires rudimentaires, l'absence d'engagements concrets et d'efforts coordonnés pour surmonter quelques-uns au moins des problèmes structurels et politiques découlant de l'action d'industrialisation nationale menée depuis l'accession à l'indépendance. Les efforts que l'on fait actuellement pour accroître le degré d'industrialisation de la sous-région grâce à des actions au niveau communautaire doivent tenir compte de ces facteurs.

La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)

25. En proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont voulu souligner l'importance du développement industriel pour la croissance économique rapide, le développement général et le relèvement du niveau de vie de la population africaine. Le programme de la Décennie, qui a été adopté par les ministres africains de l'industrie et approuvé par les Chefs d'Etat de l'OUA ainsi que par les organismes

délibérants de la CEA et de l'ONDUI, repose sur le principe de l'autosuffisance et du développement autocentré. Il suppose que les pays ou sous-régions sont en premier lieu appelés à prendre les initiatives et à définir les stimulants nécessaires pour donner une assise solide à une stratégie de développement intégré propre à stimuler la croissance économique autosuffisante et autocentrée. Pour résoudre les problèmes complexes qu'implique ce programme, il faut faire preuve de détermination, surtout au niveau national, puisque le succès ou l'échec du programme dépend en dernier lieu des pays mêmes. Il dépend aussi de l'adoption d'une stratégie de développement industriel intégré, articulée avec les autres secteurs de l'économie et conforme aux aspirations et aux plans de développement nationaux.

26. L'exécution du programme suppose aussi une mobilisation et valorisation accrues des ressources nationales, une étroite coopération à l'échelle sous-régionale et régionale, surtout pour ce qui est des questions relatives au commerce, aux transports, à la technologie et à la formation, et une assistance bilatérale et multilatérale substantielle des pays extérieurs à la région.

27. Sur le plan national, les pays doivent identifier des projets industriels et auxiliaires moteurs, tels qu'ils sont définis dans le programme de la Décennie, et porter l'attention voulue à l'expansion de l'infrastructure matérielle, aux mécanismes institutionnels, à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée, à la technologie, aux matières premières et autres ressources disponibles sur place. L'analyse exacte des besoins financiers et la création de liens intersectoriels sont elles-aussi considérées comme prioritaires.

28. Sur le plan sous-régional, il faut élaborer un programme de complémentarité industrielle de projets moteurs, qui prenne en compte la dotation en ressources et les possibilités d'actions communes, pour utiliser au mieux les ressources - peu abondantes - disponibles pour les investissements et élargir les débouchés. Pour ce faire, il faut identifier des projets industriels moteurs susceptibles de déboucher sur la création d'entreprises industrielles multinationales auxquelles participeraient deux pays ou plus. La mise en place d'un système d'information faciliterait la coopération intra-africaine notamment dans les domaines de la formation, de l'énergie, de l'harmonisation des échanges et de l'élimination des obstacles

commerciaux. Il faut avant tout renforcer les institutions sous-régionales existantes pour promouvoir la coopération industrielle au niveau sous-régional et stimuler les activités des organismes nationaux dans le secteur industriel.

CHAPITRE II

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

29. Répondant à la nécessité de promouvoir la coopération sous-régionale, un groupe d'experts s'est réuni à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 12 au 16 décembre 1983 pour étudier la promotion de la coopération industrielle en Afrique de l'Ouest dans le cadre du programme de l'IDDA. La réunion était organisée par l'ONUDI, en coopération avec l'OUA, la CEA, la CEDEAO et le Gouvernement du pays hôte. Les experts ont adopté un programme initial intégré de promotion industrielle (document ID/WG.409/3/Rev.1) pour lequel ils ont sélectionné des projets industriels prioritaires propres à resserrer la coopération au niveau sous-régional. Ils ont également étudié les modalités d'exécution des projets retenus.

30. Outre les Etats de la sous-région, les institutions et organisations suivantes s'étaient fait représenter à la réunion: Banque africaine de développement (BAD), Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), Centre régional africain de technologies (CRAT), Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Institut africain de développement économique et de planification (IADEP), Autorité pour le développement intégré de la région du Liptako-Gourma, Union du Fleuve Mano (UFM), Commission mixte nigéro-nigériane de coopération (CMNNC), Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) et Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Sous-secteurs moteurs prioritaires

31. Le choix des projets à inclure dans le programme sous-régional a été dicté par la priorité à donner à ceux qui contribuaient, directement ou indirectement, à l'autosuffisance de la sous-région en matière de production alimentaire, ainsi qu'à ceux qui avaient des effets d'entraînement en amont et en aval. A cet égard, et pour s'assurer un appui politique plus ferme, les experts ont voulu axer la stratégie pour la sous-région sur les projets agro-industriels ou liés à l'agriculture qui avaient déjà été élaborés par les organisations intergouvernementales. Cette stratégie supposait que certains sous-secteurs complémentaires qui fournissent les facteurs de production nécessaires à ces projets soient tout aussi prioritaires. C'est ainsi que les experts ont retenu pour le programme intégré les grands sous-secteurs suivants:

(a) Agro-industries

Il fallait que les ressources aillent en priorité à ce sous-secteur pour que l'on puisse satisfaire les besoins essentiels des populations et progresser vers l'autosuffisance en réduisant les importations nécessaires à la production et en fournissant les facteurs de production disponibles sur place en quantités suffisantes. Le programme sous-régional prévoyait une transformation accrue des produits agricoles et une production et une utilisation accrues des engrais, pesticides et machines agricoles (pour favoriser la production agricole). Il mettait également l'accent sur la nécessité de créer les installations de transformation, entreposage et conservation voulues.

(b) Industrie métallurgique

La sous-région est riche en minéraux métalliques et autres qui ne sont que partiellement exploités. Au mieux, les quelques minéraux exploités sont exportés tels quels ou à peine transformés. Ce sous-secteur pourrait être l'une des principales sources de devises étrangères et éviter à la sous-région les dépenses considérables qu'elle consacre actuellement à l'importation de toute une gamme des produits métalliques transformés. Il pourrait aussi devenir la base d'industries de toute sorte productrices de biens destinés à la consommation locale et à l'exportation. Il n'est donc pas surprenant que le développement de ce sous-secteur soit affecté d'un degré de priorité élevé dans le programme sous-régional, s'agissant en particulier des aciéries et des industries du cuivre et de l'aluminium. Les experts ont aussi jugé très important de recourir à la coopération pour développer ces industries, étant donné le coût élevé de la technologie en jeu et la nécessité de s'assurer les marchés voulus.

(c) Industries chimiques

Le programme sous-régional a mis en relief la nécessité de mettre en place les installations voulues pour la production de certains produits prioritaires, comme les engrais et les pesticides, sans lesquels il est impossible d'améliorer les rendements agricoles, et d'autres produits chimiques et pharmaceutiques, en particulier ceux que l'on peut fabriquer à partir de ressources locales et extraits de plantes médicinales. Ici encore, on a insisté sur la nécessité de coopérer et de constituer des sociétés multinationales afin de pouvoir mobiliser des ressources dans toute la sous-région.

(d) Industries mécaniques

Il a paru essentiel de promouvoir les industries mécaniques qui favorisent le développement des techniques et fournissent les machines, l'équipement, les pièces de rechange et les ensembles d'éléments nécessaires à toutes les activités économiques et sociales, dont notamment la mise en valeur des sources d'énergie et le développement des transports et communications.

(e) Industries des matériaux de construction

Ces industries qui satisfont des besoins essentiels comme le logement et la mise en place de l'infrastructure sont étroitement liées aux autres sous-secteurs de l'économie. Les experts ont donc prévu avec le programme sous-régional la production accrue de certains matériaux stratégiques comme le ciment et ils ont mis l'accent sur la nécessité de chercher à utiliser davantage les matières premières locales.

32. L'accession à l'autosuffisance et à une industrialisation auto-entretenu est l'idée-force qui a présidé à la détermination et à la sélection des projets moteurs dans ces secteurs prioritaires. Tout projet retenu doit donc viser la satisfaction des besoins nationaux essentiels, concourir au développement des autres secteurs de l'économie et favoriser l'exploitation des moyens requis disponibles sur place. Bref, ils doivent permettre d'utiliser efficacement toutes les ressources naturelles locales, être fortement liés aux industries en place, être créateurs d'emplois et servir à diffuser les connaissances techniques. L'établissement de liens et la complémentarité sont des principes qu'il convient d'observer aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional. A longue échéance, une politique allant dans ce sens doit non seulement favoriser l'industrialisation, mais aussi accélérer la production locale d'apports nécessaires aux autres secteurs et conduire à l'implantation progressive d'industries de biens d'équipement dans la sous-région. Les critères qui régissent la sélection des projets sous-régionaux étudiés et approuvés à la réunion de Bangui et à l'exécution desquels les ministres africains de l'industrie ont souscrit, sont reproduits à l'annexe I du présent document.

33. Les experts ont aussi examiné assez en détail le concept d'industrie motrice exposé dans le Programme de la Décennie et l'ont incorporé à la stratégie de base du programme initial. Ils ont tenu compte de facteurs comme l'existence de marchés, de matières premières et de moyens de formation, les possibilités de participation au capital et la présence de cadres de gestion - tout cela à l'échelle locale. Ils ont aussi décidé d'évaluer les projets retenus au regard tant de l'évolution des besoins et des priorités de la sous-région que de Programme de la Décennie.

Stratégie d'exécution

34. Il convient maintenant de rappeler certaines des conditions d'exécution du programme adopté à la réunion d'Abidjan, qui ont été nettement soulignées:

- Déterminer clairement les sous-secteurs ou domaines prioritaires. La faiblesse des ressources disponibles rend indispensable la sélection et l'établissement d'un ordre de priorité;
- Faire des études détaillées de préinvestissement et promouvoir l'investissement pour mobiliser les moyens de financer l'investissement nécessaire à l'exécution des projets. A cet égard, les experts ont souligné le rôle des institutions financières dans le financement ou la mobilisation de ces ressources;
- Accorder la priorité aux projets mis au point par les organisations intergouvernementales, car celles-ci bénéficient d'un appui politique assez ferme;
- S'accorder sur un programme intégré, réaliste et bien articulé, auquel doivent correspondre des propositions concrètes concernant sa mise en oeuvre;
- S'agissant des pouvoirs publics, incorporer les aspects pertinents du programme dans les plans nationaux de développement et créer des comités nationaux de coordination ainsi que des centres opérationnels pourvus du personnel et des moyens financiers nécessaires;
- Tenir compte du court et du long terme dans la préparation et l'exécution du programme;
- S'agissant du pays dans lequel il a été convenu de réaliser un projet, jouer efficacement son rôle de chef de file;
- Intensifier les consultations entre pays, organisations intergouvernementales et autres institutions sous-régionales intéressées, pour aboutir à des négociations fermes sur chaque projet;

- Encourager la participation du secteur privé;
- Créer des mécanismes sous-régionaux (comités sous-régionaux et sous-sectoriels) pour suivre et évaluer l'exécution du programme et des projets à tous les stades;
- S'agissant des organisations intergouvernementales, bien remplir le rôle crucial qu'elles doivent jouer dans la coordination et, en particulier, travailler en association avec la CEDEAO.

CHAPITRE III

EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME

INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Le point sur les projets

35. Le Programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique centrale adopté à la réunion sous-régionale de décembre 1983 comportait 35 projets d'investissement et 17 projets d'appui pour la mise en place des institutions et de l'infrastructure et pour la formation de la main-d'oeuvre. Au cours de la réunion même, 10 projets supplémentaires ont été soumis, formulés pour la plupart par des représentants de pays et des organisations intergouvernementales soucieux d'étoffer les projets intéressants de leur pays ou leurs Etats membres.

36. Le Programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région a aussi été examiné par la Commission de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles de la CEDEAO, à sa septième réunion, qui a eu lieu du 9 au 13 novembre 1984 (près d'un an après la réunion d'Abidjan). La Commission a souligné le rôle que le secrétariat de la CEDEAO pouvait jouer dans le suivi et la coordination du programme. Malgré le grand nombre de projets que celui-ci comprenait déjà, la Commission a réaffirmé les recommandations de la réunion d'Abidjan et a appelé le Secrétaire exécutif de la CEDEAO à entrer en contact avec les Etats membres et à leur demander de soumettre de nouveaux projets à la Commission, à sa prochaine réunion.

37. La sélection des projets à inclure dans le programme intégré a donc été envisagée comme un processus continu, la nombre de projets n'étant apparemment

pas limité. Plus que les critères de sélection adoptés à la réunion l'Abidjan pour assurer la mise en oeuvre réussie du programme, il semble qu'aient prévalu des considérations politiques et le désir de satisfaire tous les pays membres. La commission a trouvé beaucoup à redire au programme, par exemple les définitions des projets et les critères de sélection lui ont paru insuffisants, et les données de base manquent en ce qui concerne les projets, eux-mêmes mal répartis entre les Etats membres. Elle a imputé ces insuffisances au fait que les Etats membres n'ont pas fourni l'information nécessaire. Elle les a donc appelés à donner les informations et chiffres de base indispensables.

38. On trouvera à l'annexe II des détails sur l'état d'avancement de l'exécution du programme initial. On peut constater que des efforts considérables ont été déployés par chaque pays et chaque organisation intergouvernementale pour promouvoir l'exécution des projets du programme initial. Cependant, ces efforts ont été entravés par une série de contraintes aux niveaux national et sous-régional.

Entraves à la mise en oeuvre du programme intégré

39. En dépit des efforts déployés par les Etats membres et les organisations intergouvernementales de la sous-région, la mise en oeuvre du Programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique de l'Ouest, dans l'ensemble, a très peu progressé au cours de la période écoulée. Plusieurs raisons expliquent que les recommandations faites à la réunion d'Abidjan n'aient pas été pleinement appliquées. Il y a lieu de noter que certains projets n'ont pas été convenablement conçus avant d'être lancés. Bon nombre d'entre eux ont été soumis sous l'impulsion du moment, sans que l'on ait réfléchi aux difficultés et aux incidences de leur exécution. En conséquence, beaucoup de projets ne reposaient pas sur les données ou les études de base voulues. La sélection et le lieu d'implantation des projets obéissaient à des considérations autres qu'économiques. En outre, les communications entre les pays membres et les organisations intergouvernementales laissent beaucoup à désirer; il faudrait par conséquent prendre des mesures pour améliorer le dialogue entre pays et éviter les temps morts. Par ailleurs, même au niveau national, il faudrait améliorer les communications et la coordination entre les divers ministères et autres organismes concernés. Enfin, la complexité

inhérente du processus de développement industriel n'a pas permis de réaliser aisément des progrès majeurs à court terme. Alors que certaines contraintes pouvaient effectivement être surmontées au niveau national grâce à l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation de l'action ministérielle, d'ataves entraves étaient causées par la récession économique actuelle, comme l'atteste la chute de la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) des Etats de la sous-région, qui est passée de 6,5 % en 1980-83 à 5,9 % en 1984.

40. D'une manière générale, au cours des dernières années, les stratégies et politiques économiques et industrielles nationales ont durement subi le contrecoup d'un certain nombre ou de la totalité des problèmes suivants:

- Problèmes tenant à la balance des paiements entraînant des pénuries aigues de la quasi-totalité des facteurs de production industriels importés nécessaires;
- Etroitesse des marchés et impossibilité pour les produits industriels de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés étrangers en raison des coûts élevés et du facteur qualité;
- Coût élevé de l'énergie, en particulier du pétrole;
- Sécheresse prolongée qui avait réduit les activités dans le secteur agricole et détruit les rares sources locales d'intrants;
- Pénuries alimentaires qui, à des degrés divers, avait menacé certains pays de famine;
- Crise due à la dette extérieure;
- Nécessité de maintenir la stabilité politique;
- Gestion médiocre d'un secteur public régulièrement pléthorique, qui avait aussi touché des domaines qu'il valait mieux laisser au secteur privé.

41. Les stratégies et politiques adoptées n'étaient pas directement liées au programme sous-régional ou à ses objectifs. En vérité, bien des politiques protectionnistes allaient à l'encontre des politiques sous-régionales convenues. Cependant, grâce à l'assistance des organisations internationales compétentes et à l'effet de rouleau compresseur qu'a eu la crise provoquée par la dette, bien des politiques et stratégies s'orientaient rapidement vers des mesures de redressement plutôt que de viser le développement en tant que tel. Dans presque tous les pays, les politiques adoptées visaient à modifier la

structure de l'économie pour accentuer l'importance de l'agriculture et du développement rural et axer le secteur industriel sur l'exploitation des ressources plutôt que sur le remplacement des produits d'importation.

42. En dépit de ce qui précède, la plupart des pays de la sous-région avaient pris des mesures pour attirer les investissements, réorienter les politiques industrielles, ajuster les budgets nationaux, adopter de nouveaux codes d'investissements et améliorer la structure industrielle des pays en général.

43. L'expérience acquise au fil des ans a montré que le succès de ces mesures ne dépendait pas de l'importance des avantages consentis; au contraire, l'existence d'infrastructure, des perspectives et un environnement économiques d'ensemble, la rentabilité potentielle d'un projet et, surtout, la stabilité du pays sont des attraits plus puissants. Les conditions de faveur offertes sous forme de protection peuvent, en dernière analyse, engendrer l'inefficacité et la production de biens non compétitifs. Malheureusement, seuls quelques pays avaient pris des mesures hardies pour rationaliser leur secteur productif afin de garantir une meilleure efficacité et une plus grande productivité industrielle; il avaient élaboré des stratégies de formation rapide de la main-d'oeuvre industrielle à tous les niveaux, en particulier pour la gestion.

44. Bien que nombre de projets adoptés à la réunion d'Abidjan aient figuré dans les plans nationaux, il ne semble pas qu'il y ait eu par la suite des consultations entre les pouvoirs publics et les organismes nationaux de développement concernés en vue d'intégrer les projets dans les politiques et les stratégies nationales de développement. De plus, il est regrettable qu'aucune des mesures correctives formulées par la Banque mondiale ou le FMI dans certains pays de la sous-région ne mentionne explicitement les politiques et stratégies sous-régionales ou n'en tient suffisamment compte, pas plus que de l'établissement de liens entre les divers sous-secteurs de la sous-région. Dans chaque cas, le point de vue restait strictement limité à l'économie du pays en cause telle qu'elle apparaissait à l'époque.

45. La dépression économique qui frappe actuellement presque tous les pays de la sous-région était aussi la principale raison qui avait empêché de

prendre rapidement les mesures propres à promouvoir les projets industriels sous-régionaux. Pour certains pays, les fonds étaient tout simplement inexistantes. Dans les pays frappés par la sécheresse, la totalité des maigres ressources était consacrée à l'alimentation et à l'agriculture. Dans d'autres, une plus grande priorité avait été accordée aux projets nationaux à court terme, sauf lorsque le pays concerné pourrait être assuré des avantages provenant d'un programme sous-régional intégré.

46. Les considérations qui précèdent ne servent qu'à souligner le fait que l'entrave la plus sérieuse à l'exécution du programme initial avait été le manque de fonds. En effet, les pays à monnaies non convertibles éprouvaient d'énormes difficultés à attirer des investissements. Tandis que les institutions financières répétaient sans cesse qu'elles ne manquaient pas de fonds pour financer des projets viables, il avait été reconnu que les organismes de financement devaient être plus précis au moment de la définition des critères de sélection et des catégories de projets qu'ils étaient prêts à financer, sans oublier de simplifier leurs règles et leurs procédures de financement qui sont très souvent lourdes.

Contraintes au niveau sous-régional

47. Au niveau sous-régional, un certain nombre de politiques et stratégies industrielles avaient été adoptées sous les auspices de la CEDEAO. Elles avaient trait aux domaines prioritaires de la coopération et de l'élaboration de projets; à la mise en place de structures nationales, conformément aux politiques adoptées; aux critères de sélection de projets; au niveau de participation au capital social; à la mobilisation de la population en faveur de l'intégration; enfin, à l'élaboration de programmes plus spécialisés portant sur la technologie, la formation et l'assistance technique. Elles visaient aussi les moyens de financement tirés de sources spécifiques et les fonds spéciaux consacrés aux télécommunications. Les politiques poursuivies par d'autres communautés économiques de la sous-région, comme la CEEA et l'UFM, portaient, à des degrés divers, sur les mêmes domaines. La différence tenait à ce que les politiques et stratégies de ces dernières étaient d'une portée limitée et étaient axées sur les problèmes et besoins spécifiques de leurs Etats membres. Par exemple, elles visaient également la création que les questions de financement - y compris la mobilisation, à l'intérieur et à

l'extérieur, de fonds pour le développement, et la maîtrise et la coordination de l'assistance technique - n'entraient pas totalement dans le champ des politiques et stratégies adoptées par la CEDEAO et certaines des autres organisations sous-régionales.

48. L'orientation générale des projets adoptés par la CEDEAO et les critères de choix de ces projets (document C/DEC 5/5/83) visaient l'équilibre général de la région, l'accent étant mis sur la promotion de projets dans les pays membres peu avancés. A cette fin, les Etats membres avaient été regroupés dans les catégories suivantes: Groupe I (pays les moins avancés) - Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger; Groupe II (pays peu avancés) - Bénin, Guinée, Libéria, Sierra Leone et Togo; Groupe III (pays plus avancés) - Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Sénégal. Pour admirables que puissent paraître les intentions qui sous-tendaient cette politique, il importe de garder ses incidences à l'esprit, notamment lorsqu'ils s'agit de projets industriels sous-régionaux. Les pays du Groupe I ont, c'est le moins que l'on puisse dire, de maigres ressources, des marchés étroits et une infrastructure qui ne permet pas l'implantation d'industries. Leur capacité d'absorption est donc relativement faible. Le projet de production de sel proposé pour le Cap-Vert en est une bonne illustration. Les institutions financières étaient très désireuses d'apporter leur concours, mais après l'achèvement des études nécessaires, il était apparu que les installations portuaires existantes étaient insuffisantes pour l'exécution du projet. Les coûts supplémentaires de reconstruction d'un port pour répondre aux besoins du projet étaient importants. Mais même si les fonds permettaient la construction des installations portuaires, le Cap-Vert risquait de se heurter aux problèmes que poseraient leur entretien et leur modernisation. En suivant aveuglément la politique de la CEDEAO, on risquait par conséquent d'en compromettre l'efficacité et de consacrer de maigres ressources à l'infrastructure et non à des dépenses directement productives. Les pays peu avancés avaient peut-être avantage à exploiter les services institutionnels et l'assistance directe en commun.

Contraintes auxquelles font face les organisations sous-régionales
de promotion de la coopération industrielle

49. Dans ces conditions, il convient d'appeler l'attention sur une étude de la CEA^{3/} entreprise à l'initiative des chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO. Cette étude portait sur toutes les communautés économiques et 40 autres organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest. L'application de ses recommandations contribuerait de façon substantielle à accroître l'efficacité de la coopération économique dans la sous-région.

50. Il faut raffermir la structure et augmenter les ressources des secrétariats des organisations intergouvernementales, en particulier celles qui s'occupent du développement industriel, pour que leurs prestations soient efficaces, tant en ce qui concerne l'administration qu'en ce qui concerne les services spécialisés. Peut-être a-t-on trop tardé à créer au sein de ces secrétariats un département de l'industrie bien doté en personnel et constituant une entité organisationnelle à lui seul. La crise économique mentionnée ci-dessus a durement touché ces organisations intergouvernementales, car les Etats membres n'ont pas tous été en mesure de faire face à la totalité de leurs engagements financiers. Il s'agit là d'une contrainte particulièrement grave puisque ces organisations manquent souvent de fonds dans le cadre de leurs budgets ordinaires, et que les institutions financières ne financent que les projets présentés par les Etats.

51. Outre les organisations intergouvernementales, un certain nombre de dispositifs sectoriels ou bilatéraux et multilatéraux sont sans structure permanente et sans installations propres. Comme on l'a dit plus haut, ces organisations doivent être réaménagées pour supprimer les gouffres d'étranglement évitables, les doubles emplois et le gaspillage des rares ressources disponibles. La création d'une association des organisations intergouvernementales et de l'Association des institutions régionales et sous-régionales de financement du développement en Afrique de l'Ouest avait été un pas dans la bonne direction. Cependant, du fait de sa composition, la CEDEAO était à l'évidence tout indiquée pour assurer la coordination.

^{3/} Propositions pour le renforcement de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest (Commission économique pour l'Afrique, Addis Ababa).

CHAPITRE IV

PROPOSITIONS EN VUE D'UN PROGRAMME INTEGRE REVISE
DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Sélection de sous-secteurs et de projets d'investissement moteurs

52. Les sous-secteurs prioritaires identifiés dans le Programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région se répartissent comme suit: agro-industries et industries connexes, industrie du bâtiment, industrie métallurgique, industrie chimique et industries mécaniques. Le Programme a également accordé la priorité à un certain nombre de domaines industriels. Pour sa part, le conseil des ministres de la CEDEAO a reconnu que les sous-secteurs ci-après étaient prioritaires ^{4/}: industrie du bâtiment, matériel agricole, produits chimiques, denrées alimentaires, transformation du bois, sidérurgie, télécommunication, électronique, industrie automobile et produits pharmaceutiques et industries connexes. Dans la plupart des cas, ces dix sous-secteurs correspondent plus ou moins aux sous-secteurs moteurs prioritaires identifiés dans le Programme initial intégré sous-régional, à l'exception de l'électronique et de l'industrie automobile (qui peuvent être rattachées aux sous-secteurs des industries mécaniques) et des télécommunications. Ce dernier secteur est de toute évidence considéré comme un secteur prioritaire compte tenu des insuffisances de l'infrastructure en matière de communication dans la sous-région.

53. Afin de garantir l'exécution efficace du Programme initial intégré de promotion industrielle, il est recommandé de ne retenir que les sous-secteurs moteurs ainsi que les domaines énumérés dans ledit Programme. La réalisation des objectifs relatifs à l'auto-suffisance et au développement économique autonome dépend de la mise en valeur des domaines et des sous-secteurs moteurs prioritaires.

^{4/} Réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO à Dakar, du 26 au 28 novembre 1979. Réf. document ECW/CM VI Res. 26.

54. Compte tenu de ce qui précède et de l'évaluation présentée au chapitre III, il est recommandé que les mesures à prendre en vue de l'exécution des projets contenus dans le programme révisé soient envisagées sur la base des priorités établies. Les projets moteurs ont ainsi été classés en trois catégories: (i) première priorité: exécution à court terme (0 à 5 ans); (ii) deuxième priorité: exécution à moyen terme (5 à 10 ans); (iii) troisième priorité: exécution à long terme (plus de 10 ans). Tous les projets d'appui ont été classés dans la catégorie de première priorité. Bien qu'une attention particulière doive être accordée à l'exécution des projets de première priorité, il ne faudrait pas pour autant que les promoteurs négligent l'exécution des projets des deux autres catégories.

55. Le programme révisé contient 40 projets moteurs et 20 projets d'appui. Les informations de base sur chaque projet sont contenues dans les profils de projets joints en annexe III.

PROJETS MOTEURS

Industrie mécanique

Sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles

Première priorité

- (1) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Sierra Leone
- (2) Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria
- (3) Production de mini-pressoirs mobiles pour l'extraction de l'huile de palme, Union du Fleuve Mano

Deuxième priorité

- (4) Fabrication de tracteurs à quatre roues au Sénégal et au Nigéria

Troisième priorité

- (5) Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée

Sous-programme concernant le matériel de transport routier et ferroviaire

Première priorité

- (6) Fabrication de wagons de chemin de fer au Burkina Faso, avec une filiale au Sénégal
- (7) Création d'un atelier central d'amboutissage à Oshogbo, au Nigéria

Troisième priorité

- (8) Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions, cars et bus, Nigéria
- (9) Fabrication de châssis avec moteurs diesel pour camions, cars et bus, Nigéria
- (10) Fabrication de véhicules standard polyvalents bon marché, Guinée

Sous-programme concernant le matériel pour la fourniture d'énergie

Première priorité

- (11) Fabrication de lampes-tempête, Sénégal

Troisième priorité

- (12) Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
- (13) Fabrication des transformateurs, Togo
- (14) Fabrication de pylônes en acier, Nigéria

Industrie chimique

Sous-programme concernant les engrais

Première priorité

- (16) Projet sous-régional de production d'ammoniaque et d'urée
- (17) Création d'une usine d'engrais phosphatés, Nigér

Sous-programme des produits pharmaceutiques

Première priorité

- (18) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Guinée (UPM)
- (19) Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée

Deuxième priorité

- (20) Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria

Sous-programme des pesticides

Première priorité

- (21) Usine de produits phytosanitaires, Burkina Faso

Sous-programme des produits chimiques de base

Première priorité

- (22) Projet de production de sel à Tidekelt, Niger

Deuxième priorité

- (23) Création d'une usine de production de sel et de soude, Union du Fleuve Mano

Agro-industries et industries liées à l'agriculture

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

Première priorité

- (24) Complexe intégré de production de volailles, Libéria
- (25) Unités pour la transformation industrielle du mil et du sorgho, Niger et Nigéria
- (26) Fabrication de moulins de village à mil et sorgho au Niger et au Nigéria

Deuxième priorité

- (27) Création d'une usine de traitement des produits alimentaires, Guinée
- (28) Création d'une usine de traitement des fruits, Guinée

Sous-programme des industries forestières

Première priorité

- (29) Création d'une usine de pâte à papier et de papier, Côte d'Ivoire

Autres projets

Première priorité

- (30) Projet de fabrication de coton à usage chirurgical et médical, Sénégal

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme de l'industrie du ciment et des céramiques

Première priorité

- (31) Création d'une cimenterie sous-régionale dans la région du Liptako-Gourma
- (32) Création d'une usine de céramiques, Togo

Sous-programme des produits minéraux non métalliques

Première priorité

- (33) Fabrication de récipients en verre, Libéria

Deuxième priorité

- (34) Fabrication de récipients en verre, pays membres de la CEAO

Industrie métallurgique

Sous-programme de l'industrie sidérurgique

Troisième priorité

- (35) Création d'une usine de fabrication de fer spongieux
- (36) Installation d'usines dotées de fours électriques à arc dans la sous-région
- (37) Installation et extension d'usines de relaminage dans la sous-région
- (38) Création d'une aciérie intégrée de fabrication de produits plats et tubulaires
- (39) Création de fonderies

Sous-programme des métaux non ferreux

Troisième priorité

- (40) Traitement de la bauxite et de l'alumine, Ghana

56. Il est recommandé que les projets du sous-programme de l'industrie sidérurgique soient étudiés ensemble pour que soit mis sur pied un programme sous-sectoriel à long terme. On a aussi suggéré la création d'un sous-comité chargé d'élaborer un plan directeur pour le sous-programme. De même, les projets identifiés dans le sous-programme concernant les machines et le matériel agricoles devraient aussi être étudiés comme un ensemble composite, et un sous-comité institué à cet effet. Les études ci-dessus devraient être achevées le plus tôt possible pour que les différentes mesures à prendre puissent être identifiées et le plan directeur élaboré.

PROJET D'APPUI

CRACFT

- (S1) Assistance au CRACFT

CRAT

- (S2) Assistance au CRAT

Burkina Faso/Mali

- (S3) Développement de l'industrie du traitement de la viande et des industries connexes

CEAO

- (S5) Développement des entreprises industrielles locales (répertoire de profils de projets industriels à petite échelle)

CEA/ONUDI

(S6) Développement de l'industrie textile du coton

CEDEAO

(S7) Assistance à la CEDEAO

(S8) Assistance à la CEDEAO dans la mise en oeuvre d'un programme de formation industrielle

(S9) Renforcement de moyens en matière de services consultatifs et de gestion dans le domaine industriel

Autorité du Liptako-Gourma

(S10) Assistance dans la planification du développement industriel intégré de la région du Liptako-Gourma

Union du Fleuve Mano

(S11) Création d'un centre de technologie de l'Union du Fleuve Mano

(S12) Création d'une société maritime côtière de l'Union du Fleuve Mano

(S13) Création d'une foire industrielle et de technologie servant les Etats membres de l'Union du Fleuve Mano

(S14) Création d'une institution financière de l'Union du Fleuve Mano

(S15) Traitement du poisson et autres produits de mer

Nigéria

(S16) Centre de développement de l'industrie pharmaceutique

(S17) Centre de développement sous-régional pour peaux, cuirs et articles en cuir (Institut de Recherche sur le cuir, Zaire, Nigéria)

Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération

(S18) Assistance à la CMNC

OMVS

(S19) Assistance à l'OMVS

Togo

(S20) Centre national du développement technologique

CHAPITRE V

STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DE LA
VERSION REVISEE DU PROGRAMME

Mesures à prendre

57. Dans le plan d'exécution du Programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique de l'Ouest, il était recommandé de prendre les mesures suivantes aux niveaux tant national que sous-régional.

Au niveau national

58. Il importe de souligner que le succès du programme dépend des mesures prises au niveau national ainsi que des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent:

- (a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- (b) L'incorporation, si nécessaire, des principaux éléments du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui pourra nécessiter un remaniement des plans en cours d'exécution;
- (c) L'affectation des ressources humaines, financières et matérielles requises pour exécuter les projets;
- (d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi, y compris la définition des projets, les études de préinvestissement, la promotion des investissements, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- (e) La promotion de projets parmi les investisseurs potentiels et les institutions financières;
- (f) Si le pays est désigné comme chef de file, la présentation officielle du projet à des institutions financières;
- (g) Sur la base de profils pour les projets d'investissement moteurs, l'élaboration d'études détaillées de préinvestissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;

- (h) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, l'élaboration, l'évaluation et l'exécution des projets et leur suivi.

59. L'approbation des programmes et des projets par les services juridiques des organisations sous-régionales est un processus à la fois long et relativement complexe. Qui plus est, les représentants des gouvernements participant aux réunions de ces organisations sous-régionales changent invariablement et, bien souvent, relèvent de ministères différents, ce qui fait que le représentant d'un ministère peut n'être pas au courant des projets soumis par un autre ministère.

60. Ceci étant dit, les suggestions suivantes pourraient avoir quelque utilité:

- Tout projet préparé par le gouvernement d'un pays devrait être conjointement approuvé à la fois par le ministère de la planification et celui de l'industrie et soumis suivant un ordre de priorité donné tout en étant accompagné des études de faisabilité nécessaires ainsi que d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux. Il serait ainsi possible de renforcer la coordination ainsi que les échanges d'information au niveau national;
- Des initiatives devraient être prises en vue d'assurer l'homogénéité de la représentation des gouvernements aux diverses réunions traitant de coopération industrielle;

61. Il faudrait aussi que chaque gouvernement des pays de la sous-région accorde une plus grande importance à la participation du secteur privé à l'élaboration et à l'exécution des projets retenus au titre du programme sous-régional. Il faudrait donc arrêter un programme qui permette d'assurer une plus grande participation du secteur privé, y compris des spécialistes de chaque pays, et en particulier des agents de production, des planificateurs et des responsables des institutions financières. Il est donc indispensable, lors de l'exécution du programme, d'accorder un rang de priorité approprié aux projets d'appui retenus dans la version révisée du programme sous-régional. On sait que les projets de coopération industrielle échouent bien souvent parce que les études sur lesquelles ils reposent n'ont pas été correctement menées, que les moyens institutionnels mis en oeuvre sont insuffisants et que la préparation, l'évaluation, la promotion et la gestion de ces mêmes projets n'ont pas reçu l'appui nécessaire.

62. Lors de l'adoption des politiques et des programmes, il faudrait tenir dûment compte des conditions locales, en ce qui concerne:

- (a) Le développement de l'esprit d'entreprise industrielle à l'échelon local et la promotion du personnel autochtone;
- (b) Le problème de l'énergie dans ses rapports avec l'industrialisation;
- (c) La crise qui frappe actuellement les entreprises du secteur public dans la plupart des pays de la sous-région et l'adoption d'un programme de redressement.

63. Il est vivement recommandé de renforcer les comités nationaux de coordination déjà créés pour l'IDDA ou pour l'ONUDI ainsi que les points focaux opérationnels pour l'IDDA ou, le cas échéant, d'en créer. Il faudrait aussi que ces comités et les point focaux opérationnels tout comme le secrétariat des organisations sous-régionales pertinentes entretiennent des relations de travail suivies de façon à assurer le succès de l'exécution du programme sous-régional.

Au niveau sous-régional

64. Les priorités industrielles définies par la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales pertinentes de l'Afrique de l'Ouest coïncident avec les activités devant être menées pour exécuter le Programme initial intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional. Ces activités comportent:

- (a) L'approbation officielle et l'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
- (b) La participation des comités techniques des organisations sous-régionales, en procédant secteur par secteur, dans le cadre de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest (en accord avec les initiatives prises par les organisations intergouvernementales existantes) pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-région;
- (c) Les conseils devant être donnés par ces comités intergouvernementaux aux gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le suivi des projets industriels multinationaux, y compris la définition des éléments suivants:

- (i) Grands principes régissant les rapports entre les parties et déterminant les arrangements de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et produits industriels;
 - (ii) Politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent appliquer;
 - (iii) Principes et mesures opérationnels, notamment pour ce qui est des avantages mutuels ou du traitement équitable;
 - (iv) Coentreprises intéressant des organismes tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou des sociétés publiques et autres entreprises;
 - (v) Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, en tant qu'arrangement d'une importance particulière pour les industries mécaniques motrices;
 - (vi) Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières.
- (d) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte pour chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution des projets moteurs. Il faudrait notamment qu'ils s'entendent sur les points suivants:
- (i) Approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
 - (ii) Achat des produits intermédiaires et des produits finis;
 - (iii) Souscription au capital-actions, dont la majorité doit être détenue par des pays africains;
 - (iv) Formation et fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;
 - (v) Exécution des travaux de R&D liés au projet;
 - (vi) Echange d'informations;
 - (vii) Gestion de l'entreprise;
 - (viii) Contrats de sous-traitance dans la mesure du possible.
- (g) La fourniture d'une assistance par des organisations intergouvernementales et des banques de développement de la sous-région pour la mobilisation de ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;

(h) Le renforcement ou l'instauration d'arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets ou de groupe de projets déterminés. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décisions au plus haut niveau de la direction;

(i) La participation aux projets, dès le départ, des Chambres africaines du commerce et de l'industrie ou des fabricants et leurs associations ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que les projets avancent.

65. La mise en oeuvre des dispositions proposées ci-dessus passe par l'adoption d'un certain nombre de mesures politiques. On estime en effet que le volume des échanges commerciaux ne saurait être que négligeable sans un renforcement de la capacité de production de la sous-région. De plus, il faudra renforcer la capacité de production des organisations sous-régionales pertinentes et en particulier de la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL pour pouvoir assurer correctement le suivi et la surveillance de l'exécution du programme.

66. Les mesures prises au niveau institutionnel en vue d'apporter des changements et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes devraient donc porter entre autres sur le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales compétentes, en particulier des services de chacune de celles-ci chargés de la préparation, de l'évaluation et de la promotion des projets. Leurs fonctions seraient notamment les suivantes:

- (i) Réunir et analyser les données et l'information industrielles pertinentes collectées auprès de tous les Etats Membres, du secteur privé, des associations, des institutions et des autres organes de la sous-région et les diffuser parmi ces instances;
- (ii) Instaurer et développer des relations de travail efficaces entre les pays Membres et les organisations de coopération;
- (iii) Etre à la source de la promotion des projets industriels sous-régionaux en fournissant des conseils et de l'assistance dans le domaine de la réalisation des investissements, du développement des marchés, de l'acquisition de la technologie et du savoir faire et de la négociation des projets au sein de la sous-région et ailleurs.

67. Il faudrait que ces services disposent en suffisance d'un personnel compétent qui leur permette de suivre et de coordonner de manière efficace les diverses activités ayant trait à l'élaboration et à l'exécution des programmes et des projets sous-régionaux en particulier des programmes et projets exécutés dans les sous-secteurs industriels prioritaires et dans les secteurs d'appui. Il faudrait aussi qu'ils entretiennent des relations de travail dynamiques avec les organisations intergouvernementales compétentes ainsi qu'avec les organisations nationales, sous-régionales et régionales, tout comme avec l'ONDUI et le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de la CEA (MULPOC). Ces services devraient par ailleurs se tenir pleinement informés de toutes les propositions et de tous les programmes d'assistance technique majeurs ayant trait aux projets industriels exécutés dans la région.

68. En plus des comités sous-sectoriels recommandés au paragraphe 56 ci-dessus pour les sous-programmes de l'industries sidérurgique et des machines et matériels agricoles, il est instamment demandé que des mesures soient prises, tel qu'il est recommandé dans le programme pour l'IDDA^{5/} et dans les directives portant sur les mesures prioritaires à adopter au cours de la phase préparatoire de la Décennie^{6/}, en vue de créer un comité sous-régional sur l'IDDA susceptible de renforcer les mécanismes de coordination industrielle sous-régionale existants afin de suivre l'exécution du programme. Il faudrait également assurer une coordination appropriée entre les divers mécanismes de coordination sous-régionaux afin d'éviter tout chevauchement et de garantir l'adoption rapide de toute décision des services juridiques compétents.

Promotion du programme

69. Afin de faciliter l'exécution du programme et de susciter une plus grande prise de conscience dans la région, il est recommandé de diffuser largement le programme parmi tous les agents économiques pertinents de la sous-région et en particulier au niveau national. Il faudrait leur demander,

^{5/} ID/287, chapitre III

^{6/} ID/310, page 11

ainsi qu'aux responsables des pouvoirs publics ou des milieux d'affaires ce qu'ils peuvent faire pour promouvoir au mieux le programme. L'accent a déjà été placé sur l'importance de la participation du secteur privé. La mobilisation effective des ressources locales peut en effet inciter d'authentiques investisseurs étrangers à participer à des projets conjoints susceptibles d'aboutir. Il demeure que ce type d'activités suppose qu'il soit fait pleinement usage des moyens d'information disponibles et que la surveillance et la coordination des moyens mis en oeuvre soient assurées de façon suivie. Il est recommandé que les organisations sous-régionales compétentes et en particulier la CEDEAO collaborent à cet effet avec les instances qui patronnent les projets en question.

Mobilisation des ressources financières

Sources bilatérales

70. Au bas mot, plus de 40 pays industrialisés apportent, sous une forme ou sous une autre, une aide technique à la plupart des pays de la sous-région. La valeur totale de ces programmes est loin d'être négligeable. Pourtant, il est vraisemblable que le renforcement de cette forme d'assistance, dans une perspective plus stratégique pourrait avoir des répercussions considérables sur les efforts déployés dans le domaine du développement. C'est ainsi, par exemple, que, directement sollicités, certains pays donateurs participent très volontiers à des projets spécifiques. Dans ce cas, il faut adopter une double démarche d'après laquelle le pays hôte se charge de prendre les dispositions nécessaires au niveau national, tandis que le secrétariat de la CEDEAO ou de toute autre organisation sous-régionale compétente appuie la demande des pays intéressés en présentant le programme en question dans un contexte global, c'est-à-dire mondial, et en assurant la promotion parmi les donateurs et les investisseurs potentiels, à la fois dans les pays industrialisés et dans les autres pays en développement.

Sources multilatérales

71. Les principales sources de financement sont les institutions multi-latérales telles que le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique

(BADEA), la Communauté économique européenne (CEE), la Société financière internationale (SFI), le Fonds de l'OPEP et la Banque mondiale. Il importe à cet égard de présenter à ces institutions des propositions de projets concrets en ayant au préalable bien étudié l'ordre de priorité et les secteurs d'intérêt qui sont les leurs. De plus, les organisations d'aide et les institutions financières multilatérales devraient accroître leur appui aux projets sous-régionaux, et secteurs, en particulier ceux de l'agriculture et de la production alimentaire.

72. Il serait peut-être souhaitable d'envisager, sur la version révisée du Programme intégré de promotion industrielle pour l'Afrique de l'Ouest, la publication d'une brochure dont la rédaction serait confiée au secrétariat de la CEDEAO, en collaboration avec l'ONUDI. La publication d'un tel document aurait essentiellement pour but de susciter une aide de sources tant bilatérales que multilatérales. A cet égard, il serait peut-être souhaitable que les milieux intéressés se fassent représenter, de façon à faire valoir leurs intérêts, au sein des conférences spécialisées telles que la Convention de Lomé des pays de la CEE et du Groupe des ACP ainsi qu'au sein des conférences de la table ronde de Paris avec les investisseurs.

73. Bien que les pays de la sous-région soient censés utiliser tous les moyens économiques et diplomatiques qu'ils ont à leur disposition pour promouvoir les projets visés, l'ONUDI devrait leur fournir une aide dans ce sens, dans le cadre de son programme de promotion des investissements et en particulier, des ses services de promotion des investissements.

Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

74. Comme il est dit dans le programme initial, pour mettre en place et exploiter rentablement des industries motrices, il faut développer les capacités humaines technologiques, mobiliser des ressources financières et créer ou renforcer des capacités pour servir et intensifier le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD, la BDAO et d'autres organisations africaines telles que le CRAT, le CRACPT, et l'ARSO peuvent aider à satisfaire ces exigences et, ainsi, à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

75. Pour l'essentiel, ces organisations fourniraient, sur demande, une assistance technique dans les domaines suivants:

- (a) Mise à jour du programme industriel sous-régional;
- (b) Etablissement d'études de préinvestissement comprenant des profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région et fournissant des informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le ou les marchés potentiels;
- (c) Identification des domaines spécifiques et des modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de R&D dans l'exécution du programme pour la Décennie;
- (d) Travaux de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la révision et la mise à jour du programme sous-régional intégré de promotion industrielle, le contrôle de son exécution et la coordination des activités des comités techniques visés au paragraphe 64(b);
- (e) Développement des capacités dans les domaines suivants: planification industrielle; service de consultants en industrie; élaboration de projets; achats de fourniture; et soutien des entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- (f) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs déterminés. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre:
 - (i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - (ii) Les Etats africains et des partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;
 - (iii) Les Etats africains et des partenaires éventuels de pays industrialisés.

76. Il importe sans doute de souligner la nécessité de mettre sur pied un dispositif qui, créé à la fois par l'ONUDI, en coopération avec la CEA, la CEDEAO et l'OUA et les organisations sous-régionales compétentes, aiderait les pays à suivre l'exécution de la version révisée du programme. A cet égard, il est souhaitable de tenir régulièrement des réunions regroupant des

représentants de tous les gouvernements, organismes et institutions de coordination concernés, par exemple tous les deux ans, afin d'examiner, d'ajuster et de suivre l'exécution du programme. Toutefois, pour qu'un tel dispositif puisse être efficace, il faudrait que les Etats Membres et les autres entités patronnant les projets en question fournissent toute l'information nécessaire sur l'état d'avancement de ces derniers.

ANNEXE I

Critères pour la sélection des projets industriels
moteurs multinationaux et sous-régionaux

Pour qu'un projet soit un projet industriel moteur multinational/ sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions supplémentaires du groupe II.

1. Conditions fondamentales

Le projet:

- a) Fournit des intrants aux secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Assure une intégration effective et établit des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries créées ou prévues, ou des produits mécaniques, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait en premier lieu, directement ou indirectement, les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Met en jeu i) des économies d'échelle, ii) une technique complexe ou un amélioration de la technique, iii) des investissements importants et iv) un ou des marché (s) inaccessible(s) aux pays de la sous-région pris individuellement;
- g) Offre diverses possibilité de coopération, en particulier entre les pays africains: accords à long terme de fourniture/d'achat de matières premières ou de produits intermédiaires et finis, sous-traitance, troc, des prises de participation, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet:

- a) Offre un ou plusieurs avantages comparatifs par rapport à un ou plusieurs projets analogues existants ou potentiels dans d'autres groupes de pays (africains ou non), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaires;
- b) Complète un ou plusieurs projets connexes ou une ou plusieurs unités de production existant dans la sous-région;
- c) Procure des devises en exportant des produits, y compris des matières premières améliorées;
- d) Permet le redressement et la rationalisation d'unités de production existantes;
- e) Remplace quand c'est possible des matériaux synthétiques par des matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

ANNEXE II

Programme initial intégré de promotion industrielle
pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest
examiné à Abidjan en décembre 1983

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

PROJETS MOTEURS

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

SOUS-PROGRAMME DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

- | | | | |
|----|--|--|--|
| 1. | Création d'une usine de fer spongieux
Lieu d'implantation:
A déterminer | UPM, CEAO
et Autorité
du Liptako
Gourma | Mesures extensives de suivi prises par les organisations sous-régionales pour tous les projets
La CEDEAO a réalisé des études avec l'assistance de la société française SACILOR. Des études semblables ont été réalisées par la CEAO (avec l'assistance de l'ONUDI) et la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération en ce qui concerne les trois premiers projets. |
| 2. | Installation de fours électriques à arc dans la sous-région
Lieu d'implantation:
A déterminer | CEDEAO et
CEAO | |
| 3. | Création et agrandissement d'usines de relaminage
Lieu d'implantation:
A déterminer | CEDEAO, UPM
et CEAO | |
| 4. | Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux
Lieu d'implantation:
A déterminer | Proposé par
le MULPOC | |
| 5. | Création de fonderies
Lieu d'implantation:
A déterminer | Proposé par
le MULPOC | |

SOUS-PROGRAMME DE L'INDUSTRIE MECANIQUE

- | | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|
| 6. | Fabrication de tracteurs à quatre roues
Lieu d'implantation:
Sénégal, Nigéria | Conseil des
Ministres du
MULPOC | Le Nigeria a créé un projet à Bauchi (STEYR NIG. LTD.). La BOAD réalise actuellement une étude pour un projet similaire couvrant les Etats membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). |
|----|---|---------------------------------------|---|

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

- | | | |
|---|--|---|
| 7. Fabrication d'outillage agricole | UFM | Etudes entreprises avec l'assistance de l'ONUDI achevées et disponibles. |
| 8. Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs
Lieu d'implantation: Guinée | Conseil des Ministres du MULPOC et UFM | Informations sur les mesures arrêtées non disponibles. Projet activement examiné compte tenu des immenses gisements de minerai de fer de la Mauritanie et du plan d'électrification élaboré pour les Etats membres de l'OMVS. |
| 9. Fabrication d'outillage et de matériel agricoles
Lieu d'implantation: Nigéria | Nigéria | Aucune mesure prise. |
| 10. Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme | UFM | Mesures de suivi engagées par les autorités locales et le CRACFT. Demande d'aide adressée à l'ONUDI et à la BAD. La BAD a programmé une visite auprès de l'UFM et du CRACFT pour échanger des vues et obtenir des informations plus précises sur le projet. |

SOUS-PROGRAMME CONCERNANT LE MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

- | | | |
|--|--|---|
| 11. Fabrication de wagons de chemin de fer
Lieu d'implantation: Burkina Faso, Sénégal | CEAO | Etude achevée; lieu d'implantation du projet fixé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) avec filiale à Dakar (Sénégal). Mesures prises également pour le choix d'un partenaire technique. |
| 12. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions, cars et bus
Lieu d'implantation: Nigéria | MULPOC, Commission des experts des organisations intergouvernementales sur l'industrie mécanique | Le Nigéria met déjà en oeuvre le projet avec la création des usines de Leyland, NAMCON et STEYR. |
| 13. Fabrication de châssis avec moteurs pour camions, cars et bus
Lieu d'implantation: Nigéria | " | Aucune mesure prise. |

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1)	Garants	Mesures prises depuis décembre 1983
--	---------	-------------------------------------

- | | | |
|---|---------|--|
| 14. Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché
Lieu d'implantation: Guinée | " | Aucune mesure prise |
| 15. Création d'un atelier central d'emboutissage
Lieu d'implantation: Oshogbo, Nigéria | Nigéria | Le Nigéria a démarré l'exécution du projet en construisant un bâtiment, en important quelques machines et en nommant un partenaire technique. Etude du projet menée par une délégation de la Banque Mondiale forte de six membres qui a recommandé que des contacts soient pris avec la Banque Mondiale pour décider des mesures conjointes à prendre pour l'exécution du projet en tant que projet sous-régional. |

SOUS-PROGRAMME CONCERNANT LE MATERIEL POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE

- | | | |
|--|--|---|
| 16. Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium
Lieu d'implantation: Ghana, Guinée | MULPOC et Commission des experts des organisations intergouvernementales sur l'industrie mécanique | Bien qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour l'exécution du projet le Ghana est sur le point de mettre en oeuvre un projet connexe concernant la production locale d'aluminium en lingots qui pourrait fournir des intrants aux projets 16 à 18. |
| 17. Fabrication de transformateurs
Lieu d'implantation: Togo | | Aucune mesure prise. |
| 18. Fabrication de pylônes en acier
Lieu d'implantation: Sénégal | | Informations sur les mesures prises non disponibles. |
| 19. Fabrication de lampes-tempêtes BOAD
Lieu d'implantation: Sénégal | | Mesures déjà prises par le Sénégal et partenaire technique recherché pour le projet. |

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

SOUS-PROGRAMME DES INDUSTRIES CHIMIQUES

20. Création d'une usine d'acide phosphorique
Lieu d'implantation: Togo Togo Assistance sollicitée auprès de la Banque mondiale et partenaire technique recherché. Mesures prises également pour mobiliser les investissements requis.
21. Projet sous-régional concernant la production d'ammoniac et d'urée
Lieu d'implantation: A déterminer Conseil des Ministres du Togo Exécution du projet commencée en même temps qu'une étude détaillée est menée en coopération avec une firme canadienne.
22. Création d'une usine d'engrais phosphatés
Lieu d'implantation: A déterminer Autorité du Litako-Gourma Etudes préliminaires réalisées avec l'assistance de l'ONUDI. Etude de pré faisabilité des gisements de Tapoa déjà achevée par une firme canadienne.

SOUS-PROGRAMME DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

23. Création d'une usine de produits pharmaceutiques
Lieu d'implantation: Guinée (UPM) UPM Etude achevée et projet pilot réalisé avec l'assistance de l'ONUDI. L'UPM a aussi étudié le projet.
24. Création d'une usine de produits pharmaceutiques
Lieu d'implantation: Nigéria Nigéria Informations sur les mesures prises non disponibles.
25. Modernisation et extension de la station de Serredu
Lieu d'implantation: Guinée Guinée La même chose que pour le No. 23

SOUS-PROGRAMME DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

26. Usine de produits phytosanitaires
Lieu d'implantation: Burkina Faso Burkina Faso Etude complète achevée et études connexes financées par la BOAD datées depuis 1979 mises à jour grâce aux fonds nationaux. Projets inscrits dans le plan quinquennal de développement national (1986-1990).

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

SOUS-PROGRAMME DES PRODUITS CHIMIQUES DE BASE

27. Création d'une installation pour la production de sel et de soude UFM Etudes appropriées achevées et lieu d'implantation exact du projet encore à déterminer. Le choix d'un partenaire technique examiné activement.
Lieu d'implantation:
Pays de l'Union du Fleuve Mano

SOUS-PROGRAMME DES AGRO-INDUSTRIES ET DES INDUSTRIES LIERS A L'AGRICULTURE

28. Complexe intégré pour la production de volaille Libéria Exécution du projet commencée avec la participation des petits exploitants locaux et les fonds déjà assurés dans le cadre de l'assistance financière danoise.
Lieu d'implantation: Libéria

29. Usine de traitement de produits alimentaires Guinée Etudes sur l'extension et la modernisation des deux usines commencées, mais actuellement en suspens. Une étude approfondie du secteur de la transformation des produits alimentaires relative au projet
Lieu d'implantation: Guinée

30. Usine de traitement de fruits Guinée Transformation des produits alimentaires relative au projet
Lieu d'implantation: Guinée

31. Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons Côte d'Ivoire Hormis les premières études réalisées sur le projet, aucune mesure n'a été prise depuis décembre 1983.
Lieu d'implantation: Côte d'Ivoire

SOUS-PROGRAMME DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

32. Création d'une cimenterie dans la région du Liptako-Gourma Liptako-Gourma Aucune mesure prise.
Lieu d'implantation: A déterminer

33. Création d'une usine de produits céramiques Togo Etudes sur le projet réalisées par la BOAD. Partenaires techniques et garants locaux recherchés.
Lieu d'implantation: Lomé, Togo

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1)	Garants	Mesures prises depuis décembre 1983
--	---------	-------------------------------------

AUTRES PROJETS

34. Fabrication de récipients en verre Lieu d'implantation: A déterminer	CEAO	Une étude préliminaire s'est achevée en juillet 1984 grâce à l'assistance de l'ONUDI et une étude sur les matières premières a été menée par la CMNCC en février 1984.
35. Fabrication de récipients en verre Lieu d'implantation: Monrovia, Libéria	Libéria	La construction de l'usine est sur le point de s'achever et la production devra démarrer au début de 1986. La société a été rebaptisée "Union Glass Corporation".
Usines pour la transformation industrielle du mil et du sorgho, Niger et Nigéria	CMNCC	Etudes de préfaisabilité et achevées. Zinder (Niger) et Kano (Nigéria) choisis comme lieux d'implantation.
Fabrication de moulins villageois pour le traitement du mil et du sorgho, Niger et Nigéria	CMNCC	Etude de préfaisabilité menée en février 1983. L'OPEP a alloué des fonds pour la réalisation de l'étude de faisabilité et des contacts ont été établis avec d'autres organismes. Le projet devra être implanté à Maradi (Nigér).

PROJETS D'APPUI

INFRASTRUCTURE INSTITUTIONNELLE

S1 Assistance à l'OMVS	Haut Commissariat pour l'OMVS	L'OMVS a mis sur pied un comité inter-Etats pour le développement industriel et un comité de planification régional.
S2 Assistance à la CEAO Lieu d'implantation: Ouagadougou	CEAO	Mesures prises avec l'assistance de l'ONUDI dans le cadre de trois études spécifiques de marché communautaire dont le coût s'élève à 191.578 dollars et ayant trait à la production des engrais, du fer, de l'acier et du verre.

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1)	Garants	Mesures prises depuis décembre 1983
--	---------	-------------------------------------

S3 Assistance à la CEDEAO Lieu d'implantation: Lagos	CEDEAO	Mesures prises avec l'assistance de l'ONUDI (coût total: 300.000 dollars) en vue: (i) de prendre les mesures de suivi nécessaires du programme sous-régional, et (ii) d'élaborer un programme à court, moyen et long terme visant à renforcer la capacité du secrétariat de la CEDEAO dans la formulation, la gestion et le suivi des programmes et projets industriels régionaux.
S4 Centre de développement de l'industrie pharmaceutique	CEDEAO	Aucune mesure prise.
S5 Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir Lieu d'implantation: Zaira, Nigéria	CEDEAO	Mesures prises avec l'assistance de l'ONUDI pour le renforcement du Centre, notamment une évaluation de la capacité du Centre à assurer la formation du personnel industriel dans la région Afrique et un projet de programme de coopération à long terme entre le centre et d'autres établissements de recherche et de formation de la région Afrique. L'institut de recherche sur le cuir du Nigéria est désormais reconnu comme étant l'un des "centres d'excellence" pour les programmes de formation de l'ONUDI dans ce secteur.

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1)	Garants	Mesures prises depuis décembre 1983
--	---------	-------------------------------------

- | | | |
|---|--------|--|
| <p>S6 Assistance au Centre régional africain de conception et de fabrication technique
Lieu d'implantation:
Ibadan, Nigéria</p> | CRACFT | <p>Grâce à une contribution spéciale de la Hongrie et en collaboration avec le CRACFT, l'ONUDI a organisé deux séminaires-ateliers (en 1984 et en 1985) sur les industries métallurgiques motrices pour les pays africains. La plupart des participants au deuxième séminaire qui s'est tenu en octobre 1985 en Hongrie et qui a duré deux semaines, étaient originaires de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. En réponse à une demande du CRACFT, l'ONUDI a envisagé d'utiliser la subvention que le Gouvernement hongrois lui a accordée dans le cadre de l'IDDA pour fournir une assistance supplémentaire au CRACFT en vue de l'élaboration d'un plan détaillé et de la création éventuelle d'une fonderie pilote ayant une filiale de démonstration annexe pour la fabrication de répliques de cire.</p> |
| <p>S7 Assistance au centre régional africain de Technologie (CRAT)
Lieu d'implantation:
Dakar, Sénégal</p> | GRAT | <p>L'ONUDI a accordé une aide au CRAT en créant un service technique d'échange d'informations africain (TIES) et en renforçant sa capacité d'informations sur la technologie. Cette mesure a permis au CRAT d'aider à la création de foyers nationaux d'informations sur la technologie et de renforcer les liens qui existent entre les pays eux-mêmes et entre les organisations compétentes et le CRAT.</p> |

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1)	Garants	Mesures prises depuis décembre 1983
--	---------	-------------------------------------

- | | | |
|--|----------------------------|---|
| S8 Assistance pour la mise au point d'un programme de développement industriel intégré dans la région du Liptako-Gourma
Lieu d'implantation:
Ouagadougou | Autorité du Liptako-Gourma | L'Autorité a continué de recevoir l'assistance du PNUD/ONUDI (commencée en 1981) pour la création d'un cadre nécessaire à la coopération industrielle intégrée entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Dans ce cadre, les experts de l'ONUDI ont identifié les agro-industries potentielles, y compris les industries liées à l'élevage, évalué la production et les débouchés probables qui s'offrent aux équipements agricoles et à la production des engrais, et mené une étude sur le développement de l'industrie des matériaux de construction. |
| S9 Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano
Lieu d'implantation:
A déterminer | UFM | Le secrétariat de l'UFM reçoit actuellement de l'ONUDI une assistance pour l'identification des mécanismes financiers appropriés nécessaires au financement de l'Union et des projets industriels. Cette assistance est liée à une série de projets de développement à court terme élaborés par l'ONUDI et l'UFM. |

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE INDUSTRIELLE

- | | | |
|--|--------|---|
| S10 Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle
Lieu d'implantation:
CEDEAO, Nigéria | CEDEAO | Le projet avait été lancé grâce à l'assistance fournie par l'ONUDI à des institutions du Sénégal et du Nigéria pour la mise sur pied d'activités de formation d'une main-d'oeuvre industrielle sectorielle/fonctionnelle. |
| S11 Renforcement des capacités de consultation de gestion dans le domaine industriel
Lieu d'implantation:
CEDEAO, Nigéria | CEDEAO | Aucune mesure prise |

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

S12 Développement des entreprises industrielles locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
Lieu d'implantation:
Addis Ababa, Ethiopie CEA

Le premier numéro du répertoire avait déjà été imprimé par la CEA et devait être distribué à fin de 1985. Un répertoire similaire, mais d'une nature générale et intitulé "Comment lancer les industries de manufacture" avait déjà été publié et largement distribué par l'ONUDI. La SFI travaille également sur un projet semblable, avec l'assistance du PNUD et de plusieurs pays donateurs, et en collaboration avec la BAD. Le projet de la SFI vise à promouvoir les compétences locales en matière d'entreprises dans les pays africains.

ETUDES

S13 Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes CEDEAO

Dans le cadre d'un projet d'assistance technique à l'Autorité du Liptako-Gourma, l'ONUDI a procédé à l'évaluation des potentialités de la sous-région dans le domaine des industries de traitement de la viande.

S14 Traitement du poisson et autres produits de la mer CEA/ONUDI

Aucune nouvelle mesure n'a été prise depuis l'étude menée avec l'assistance de l'USAID avant la réunion d'Abidjan.

S15 Développement de l'industrie cotonnière CEA/ONUDI

Mesures prises, notamment l'assistance fournie par l'ONUDI à l'Institut de Technologie du Textile de Kano (Nigéria) pour l'aider à fournir des services de vulgarisation à d'autres centres de la sous-région. Grâce à cet Institut, le projet visant à promouvoir une plus grande utilisation du coton local dans la sous-région pourrait être exécuté. En outre, la BOAD a lancé une étude diagnostique sectorielle des usines textiles des pays de l'UPM/CEAO.

No., Titre et Lieu d'implantation du projet (comme indiqué dans le document ID/WG.409/3/Rev.1) Garants Mesures prises depuis décembre 1983

- S16 Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano UFM L'UFM a entrepris l'étude préliminaire. De son côté, la CEDEAO a étudié un projet de navigation côtière qui a par la suite été jugé prématuré par le conseil des ministres de la CEDEAO. Par contre, le projet de navigation maritime (sur de longs parcours) de la CEAO se trouve à un stade avancé.
- S17 Création d'une foire de l'industrie et de la technologies pour les Etats membres de l'Union du Fleuve UFM Mesures de suivi prises avec l'assistance de l'ONUDI en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'institution d'une foire de promotion de l'industrie et de la technologie au sein de l'UFM.

ANNEXE III

Profils de projets contenus dans le programme révisé

Les projets moteurs sont répartis par sous-secteurs et classés par ordre de priorité à l'intérieur de chaque sous-secteur. Les projets d'appui, qui sont tous de première priorité, sont répartis par promoteurs/garant.

PROFILE DE PROJET NO. 1

Priorité: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et équipements agricoles) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage agricole, Sierra Leone

2. Objectif : Développer: (i) la fabrication d'outils et de produits métalliques, (ii) la production de tôles ondulées, et (iii) les infrastructures de réparation et de construction

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement de Sierra Leone 4. Freetown, Sierra Leone	5. Etudes de faisabilité disponibles. 6. Recherche d'invest- isseurs potentiels	7. Les résidus de fer et d'acier, ainsi que le bois et le charbon de bois sont disponibles locale- ment. Les autres matériaux et intrants, comme l'acier, sont à importer. 8. Disponible réseau électrique normal, et accessoirement groupe électrogène de 800 KW 9. Très bonnes	10. (Unités/an) marché local/ exportation Hachoirs/moulin à maïs: 4.000/ 4.000; Fers au charbon de bois: 5.000/4.500 Marmites: 6.000/ 7.000; Râteaux: 12.000/14.000; Presses à huile de palme: 350 Pompes semi- rotatives: 250/ 350; Casse-noix palmistes: 375 Décortiqueuses de riz: 250 Brouettes: 4.000/ 4.000; Vanneuses de riz: 350; Tôles ondulées: 2.000/12.000 11. Construction et secteur agricole ainsi que consommateurs locaux.	12. (Unités/an) Hachoirs/moulins à maïs: 7.500 Fers au charbon de bois et mar- mites: 43.420; Moules: 14.440; Râteaux: 6.420; Presses à huile de palme: 350; Pompes: 550; Casse-noix palm- istes: 330; Décortiqueuses de riz: 220; Brouettes: 6.600 Vanneuses de riz: 350; Tôles ondulées: 3.000 13. 2,9 millions de dollars.	14. Le Gouvernement de Sierra Leone détient 40% du capital. Trois prêts en devises de 2,44 millions de dollars assurés. Un prêt en monnaie locale de 250.000 dollars est envisagé.

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication d'outillage et de matériel agricoles, Nigéria.
2. Objectif : Créer une usine pour fabriquer de l'outillage et du matériel agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement nigérian.</p> <p>4. Nigéria. Les renseignements sur le site au Nigéria ne sont pas disponibles.</p>	<p>5. L'étude de faisabilité effectuée en 1980 est disponible.</p> <p>6. Renseignements non disponibles.</p>	<p>7. Pas de renseignements disponibles sur le point de savoir si l'acier nécessaire sera produit localement ou s'il sera importé.</p> <p>8. Pas de renseignements disponibles sur les conditions requises pour le projet.</p> <p>9. Renseignements non disponibles.</p>	<p>10. Renseignement non disponible. Toutefois, la demande actuelle de la sous-région s'élève à 10 000 petits tracteurs, 30 000 outils à main et 10 000 équipements divers.</p> <p>11. Sous-régional.</p>	<p>12. Renseignement non disponible.</p> <p>13. Estimé à 31,2 millions de naira, y compris les frais de pré-investissement, le capital fixe et le fonds de roulement.</p>	<p>14.</p> <p>a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet.</p> <p>b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Production de minipresseurs mobiles pour l'huile de palme

2. Objectif : Réduire les pertes de noix de palme en employant des unités de traitement pouvant être acheminées jusqu'à la palmeraie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Union du fleuve Mano. 4. Pays membres de l'Union du fleuve Mano.	5. Données con- cernant le pro- jet ont été élaborées et mobilisation des fonds commencées. 6. Etant donné la réponse positive de la BAD, une mission d'information sera entre- prise et une coopération étroite éta- blie avec l'ARCEDEM dans le domaine de la conception des équipe- ments.	7. Les matières premières seront presque entièrement importées. - Châssis de camion et accessoires pour le montage. - Tôles, profilés et accessoires pour le montage. - Matériel de soudure et appareillage pour le montage. 8. Installations électriques (générateurs d'environ 40 VA). 9. Pas de besoins particuliers.	10. 50 à 80 des unités produites peuvent être absorbées par le marché de l'Union. 11. Les unités mobiles pourront également être exportées vers des pays membres de la CEDEAO, car de nombreux pays connaissent une situation analogue en ce qui concerne la production d'huile de palme.	12. L'unité mobile aura une capacité de production de quelque 3 000 tonnes/an. 13. Elle coûtera quelque 250 000 dollars récupérables en deux ans environ.	14. 51 % des actions seront réservées aux nationaux ou aux institutions des pays membres de l'Union du fleuve Mano et 49 % seront mises en vente libre. Un traitement préférentiel sera accordé pour les importations d'unités mobiles afin d'élargir les possibilités de vente de cette entreprise.

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de tracteurs à quatre roues, Sénégal et Nigéria.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental des experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Sénégal et Nigéria.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes sup- plémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant la fourni- ture de fonte grise/ fonte malléable, d'acier à forger, de tôles et de profilés par des projets locaux ou par les projets métallurgiques proposés pour la sous-région.</p> <p>8. Disponible. Essen- tiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. Suffisante dans les deux sites proposés.</p>	<p>10. 23 000 unités/an (1990). 50 000 unités/an (2000).</p> <p>11. Secteur agricole de la sous-région.</p>	<p>13.</p> <p>a) Etudes de pré- investissement : 200 000 dollars</p> <p>b) Investissement total de base : 70 millions de dollars (non compris les investissements nécessaires pour la production des moteurs et pour les industries auxiliaires).</p> <p>12. Usine au Sénégal: 5.000 unités Usine à Nigeria: 10.000 unités</p>	<p>14.</p> <p>a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir les pièces et éléments auxiliaires.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (machines et matériel agricoles)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour pompes d'irrigation et générateurs, Guinée.
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et d'équipements pour la production d'énergie.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Comité des Ministres du NULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première Réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Guinée.</p>	<p>5. Au stade d'études de pré-faisabilité 6. Etudes supplémentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région.</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique.</p> <p>9. Suffisantes.</p>	<p>10. 100 000 unités/an (1990) 200 000 unités/an (2000).</p> <p>11. Unités fabriquant du matériel d'irrigation et des petits générateurs dans la sous-région.</p>	<p>12. 100 000 unités/an.</p> <p>13. 50 millions de dollars (y compris les investissements nécessaires pour les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs).</p>	<p>14.</p> <p>a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Les usines nationales d'assemblage de pompes et de générateurs doivent être créées.</p> <p>c) Etant donné l'expérience de la Mauritanie, sa situation géographique et les importants gisements de minerai de fer qu'elle renferme, on pourrait examiner la possibilité d'implanter le projet dans ce pays.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (matériels de transports routiers et ferroviaires) **SOUS-REGION :** Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de wagons de chemin de fer, Burkina Faso et Sénégal
 2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)</p> <p>4. Usine à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso avec filiale à Dakar, Sénégal</p>	<p>5. Etude de faisabilité disponible</p> <p>6. Des études supplémentaires approfondies doivent être faites pour tenir compte de la demande de la sous-région</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Alimentation suffisante en électricité</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. Demande : 225 wagons par an</p> <p>11. Autorités disponibles des chemins de fer dans la sous-région</p>	<p>12. 225 wagons</p> <p>13. Par unité de fabrication : 3 milliards de francs CFA</p>	<p>14. a) Le Togo et le Bénin se sont déclarés intéressés par le projet.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p> <p>c) Des accords de sous-traitance sont nécessaires en vue de tirer tout le parti possible des ateliers des chemins de fer existant dans la sous-région pour la fourniture de pièces et d'éléments.</p> <p>d) Partenaire technique à choisir au début de 1986.</p>

SOUS-SECTEUR : Industries mécaniques (matériels de transport routier et ferroviaire) **SOUS-REGION :** Afrique de l'Ouest

1. **Titre du projet :** Création d'un atelier central d'emboutissage, Oshogbo, Nigéria

2. **Objectif :** Création d'une usine de fabrication de machines-outils

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement nigérian 4. Oshogbo, Nigéria	5. Etudes de faisabilité entre 1978 et 1979 disponibles. 6. Opérations menées par P.E. International (groupe consultant nommé en 1980 pour superviser le projet et réaliser une étude de marché pour les produits. Rapport d'évaluation NIDB (1984) Revue par la Banque Mondiale en 1985.	7. Moules essentiels à importer. Matières premières de base disponibles sur place. 8. Disponible: surtout l'énergie électrique. 9. Très bonnes.	10. Chiffres non disponibles. 11. Marchés sous-régional et local, industries du bois, industries mécaniques et autres industries.	12. (Unités) Scies à métaux électrique: 110; Tour à pointes I: 270; Tour à pointes II: 220; Fraiseuses: 200; Forêts d'établi: 40; Perceuses à colonne: 320; Machines à percer radiales: 110; Moulins à pied: 260; Meules à outils et à fraises: 70 13. 74,57 millions de naira (80,83 mil. de dollars)* *1 naira = 1,084 dollars E.U. au 27-11-1985	14. Le Gouvernement fédéral du Nigéria détient la majorité du capital, tandis que le partenaire technique étranger la Hindustani Machine Tool, contribue pour 10 %. Le reste du plan de financement, 61,74 naira (66,93 dollars) à fournir sur des prêts ou sur une participation supplémentaire ajoutée au capital. (Le rapport Dette/Capital = 1,058 : 1)

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et cars, Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de machines agricoles et de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du KULFOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réu- nion du Comité intergouverne- mental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Le projet a été lancé</p> <p>6. Aucune infor- mation dis- ponible.</p>	<p>7. i) A importer en attendant leur fourni- ture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région ou par les projets d'aciérie du Nigéria</p> <p>ii) aportation d'aluminium du Ghana/ de Guinée</p> <p>8. Disponible. Essen- tiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 154 000 unités/ an (1990)</p> <p>387 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Approvision- nement de l'usine de tracteurs et des usines de camions/châssis proposées pour la sous-région</p>	<p>12. 100 000 unités/ an</p> <p>13. 150 millions de dollars (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxi- liaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p> <p>c) Des arrangements pour les approvisionnements/achats doivent être élaborés en ce qui concerne les matières premières et les moteurs.</p>

101

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de châssis avec moteur diesel pour camions et cars - Nigéria
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest.</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Etat d'avance- ment du projet inconnu.</p> <p>6. Etudes supplé- mentaires approfondies.</p>	<p>7. A importer en atten- dant leur fourniture par des entreprises locales ou par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponible. Essentie- lement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 131 000 unités/ an (1990) 337 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Tous les pays de la sous-région fabriquant des carroseries de véhicules au niveau national</p>	<p>12. 30 000 unités/ an (châssis de 1 tonne) 25 000 unités/ an (châssis de 2 à 5 tonnes) 20 000 unités/ an (châssis de 6 à 10 tonnes)</p> <p>13. 40 millions de dollars pour chaque type de châssis, soit 120 millions de dollars E.-U. pour ces trois types</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Des industries auxiliaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de véhicules standard polyvalents à bon marché, Guinée ..

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel de transport adapté aux besoins des zones rurales

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries méca- niques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Guinée</p>	<p>5. Au stade de la conception 6. Etudes sup- plémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en atten- dant leur fourniture par les usines métal- lurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponibles. Essen- tiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 180 000 unités/ an (1990) 500 000 unités/ an (2000)</p> <p>11. Toute la sous-région</p>	<p>12. 50 000 unités/ an dans chaque pays</p> <p>13. Investissement total : 82 millions de dollars (non compris les investissements nécessaires pour les industries auxiliaires et l'assemblage des carrosseries au niveau national)</p>	<p>14. a) 50 % des investisse- ments de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts</p> <p>b) Des industries auxi- liaires doivent être créées au niveau national pour fournir des pièces et des éléments</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de lampes-tempêtes, Sénégal
2. Objectif : Satisfaire les besoins des pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) dans ce domaine

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. BOAD en collaboration avec la Zone franche industrielle de Dakar 4. Dakar (Sénégal)	5. Projet régional 6. Mettre les études de faisabilité à jour	7. En provenance de la sous-région 8. Disponible 9. Satisfaisantes	10. Demande estimée à plus de 200 000 lampes par an 11. Pays de l'UMOA/ CEAO et éventuel- lement de la CEDEAO	12. Capacité de 600 000 à 1 200 000 lampes/an 13. Coût estimé à 1 milliard de francs CFA (valeur 1980 à actualiser)	14. a) Partenaires techniques cherchés b) Ce partenaire entreprendra incessamment la mise à jour des études de faisabilité financées par la BOAD en 1980. c) La participation des pays de la CEDEAO est souhaitée. d) Accorder une grande importance à l'usine implantée au Burkina Faso

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie) SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium, Ghana et Guinée
2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette propo- sition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des indus- tries méca- niques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Ghana et Guinée</p>	<p>5. Au stade de la concep- tion</p> <p>6. Etudes supplé- mentaires approfondies</p>	<p>7. Aluminium disponible dans les deux pays</p> <p>8. Electricité dispo- nible</p> <p>9. Infrastructures physiques suffi- santes dans les deux pays</p>	<p>10. 50 000 tonnes/ an (1990) 100 000 tonnes/ an (2000)</p> <p>11. Entreprises électriques de la sous- région</p>	<p>12. 25 000 tonnes/ an à chaque site</p> <p>13. 25 millions de dollars (pour l'usine de laminage des ronds et les unités de fabrication des câbles et des conducteurs)</p>	<p>14. a) 50 % des investis- sements de base seront financés par des prises de parti- cipation et le reste par des prêts</p> <p>b) Etant donné que l'aluminium est disponible dans la sous-région, il a été proposé d'utili- siser cette matière première à la place du cuivre</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de transformateurs, Togo

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette proposition a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter-gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Togo</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. A importer en attendant leur fourniture par les usines métallurgiques proposées pour la sous-région</p> <p>8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique</p> <p>9. Suffisantes</p>	<p>10. 2 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (1990)</p> <p>5 000 MVA/an pour chacun des grands et moyens transformateurs et des transformateurs de distribution (2000)</p> <p>11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. 3 000 MVA</p> <p>13. 20 millions de dollars</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts.</p> <p>b) Il a été proposé que l'usine fabrique d'abord des transformateurs de distribution puis des moyens et grands transformateurs.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie mécanique (matériel pour la fourniture d'énergie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de pylônes en acier, Nigéria

2. Objectif : Développer la fabrication de matériel pour la fourniture d'énergie

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Cette pro- position a été examinée par la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey qui l'a renvoyée à la première réunion du Comité inter- gouvernemental d'experts des industries mécaniques pour l'Afrique de l'Ouest</p> <p>4. Nigéria</p>	<p>5. Au stade de la conception 6. Etudes supplémentaires approfondies</p>	<p>7. Disponibles 8. Disponible. Essentiellement de l'énergie électrique 9. Suffisantes</p>	<p>10. 50 000 tonnes/an (1990) 100 000 tonnes/an (2000) 11. Entreprises d'électricité de la sous-région</p>	<p>12. Un laminoir de 50 000 tonnes par an alimenté par 5 usines de fabri- cation de 10 000 tonnes par an 13. 100 millions de dollars (pour un laminoir et 5 usines de fabrication)</p>	<p>14. a) 50 % des investissements de base seront financés par des prises de participation et le reste par des prêts. b) L'unité de fabrication industrielle pourrait démarrer avec l'installation d'une usine qui, avec une capacité de 10.000 tonnes par an, pourrait être agrandie plus tard.</p>

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine d'acide phosphorique, Togo
2. Objectif : Exploiter des gisements de phosphate en vue de la production d'acide phosphorique et satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Nanotoc (Togo)	5. L'étude pré- liminaire est achevée 6. L'étude de pré faisabilité est presque achevée est la mobilisation des fonds à l'étude.	7. Gisements de phosphate à Dagbati et Kpogame 8. Renseignement non disponible 9. Adéquates	10. La demande de la sous-région prévue pour l'an 2000 est de l'ordre de 1 à 1,2 million de tonnes de P ₂ O ₅ 11. Les pays de la sous-région et de l'Afrique centrale	12. Acide phosphorique : 1 000 tonnes par jour 13. 70 milliards de francs CFA	14.a) La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a demandé instamment à tous les Etats membres d'apporter leur soutien au projet togolais de production d'acide phosphorique, pour ce qui est des prises de participation, de l'approvi- sionnement et de la consommation b) Partenaire technique recherché.

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : **Projet sous-régional d'ammoniaque et d'urée**
2. Objectif : **Exploiter les réserves de gaz naturel en vue de produire de l'ammoniaque/urée et de satisfaire les besoins de plusieurs pays et/ou de la sous-région**

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. A la suite d'une demande de la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey</p> <p>4. A déterminer</p>	<p>5. L'étude préliminaire est achevée</p> <p>6. Etudes détaillées en train d'être réalisées par une société canadienne.</p>	<p>7. Gaz naturel disponible en Côte d'Ivoire et au Ghana</p> <p>8. Sera disponible dans le pays choisi</p> <p>9. Doivent être développés</p>	<p>10. Sur la base des tendances sous-régionales, on estime que le déficit de la demande sera de 1,6 million de tonnes en l'an 2000</p>	<p>12. Ammoniaque : 1 000 tonnes par jour Urée : 1 500 tonnes par jour</p> <p>13. 500 millions de dollars</p>	<p>14. La sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey a approuvé la proposition relative à une étude préliminaire de faisabilité sur un second projet relatif à la production d'ammoniaque dans la sous-région; le premier sera mis en oeuvre au Nigéria et sa production sera entièrement absorbée par le marché nigérian.</p>

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de production d'engrais phosphatés, Niger

2. Objectif : Produire des engrais phosphatés pour promouvoir la production agricole

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement de la République du Niger 4. Tahoua, Niger	5. Une étude de faisabilité a été achevée avec l'assistance de l'USAID 6. Suivi de l'étude effec- tuée par l'USAID et ses recommandations. CEDEAO contactée pour aide financière.	7. Existences de riches mines de phosphates (considérées comme les plus grandes de la sous- région). L'un des gise- ments, situé à Tahoua, est estimé à plus de 1,455 millions de tonnes. 8. et 9. Nécessité d'améliorer davantage les infrastructures.	10. Informations non disponibles. 11. Informations non disponibles.	12. Capacité initiale: 45.000 tonnes d'acide sulfurique/an; 15.000 tonnes d'acide phosphor- ique/an; 45.000 tonnes de super- phosphates triples/ an; 65.000 tonnes de superphosphates simples/an 13. Pas disponible	14. Assistance financière et technique extérieure requise. Le gouvernement prêt à coopérer avec les pays voisins et les pays membres de la CEAO de la région du Sahel.

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest.

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Guinée (UFM)

2. Objectif : Mettre sur pied une unité pilote de démonstration pour la production de sels oraux de réhydratation et de fluides intraveineux.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matière premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherchés par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Union du Fleuve Mano et Gouvernement de Guinée par l'intermédiaire d'ENIPMANGUI	5. Unité de production pilote déjà établie avec bâtiments, contrôle de qualité et personnel spécialisé.	7. Disponibles localement mais substances actives à importer.	10. Minimum de 3 millions de paquets de 30R et 750,000 conteneurs de fluides intraveineux.	12. (a) 3 millions de paquets de 30R et 750,000 conteneurs de fluides intraveineux.	14. Parmi les actions déjà prises pour satisfaire les besoins en médicaments de la population, l'ENIPMANGUI a été établie par Ordonnance n° 53 de 1979 dans le but de s'occuper de la production locale de médicaments. Le Gouvernement avait aussi contacté le PNUP/ONUDI pour une assistance dans ce domaine. Le projet DP/GUI/78/008 "Réhabilitation et création des Unités de Fabrication Locale de Médicaments" fut approuvé en 1980 et exécuté durant la période 1980-84 à Matoto près de Conakry. L'usine produit actuellement des médicaments sous forme de comprimés, sirop et onguents. En vue de satisfaire la demande croissante du pays et de celle des pays membres de l'Union du Fleuve Mano, le Gouvernement a décidé de demander l'assistance de l'ONUDI pour la réhabilitation et l'intensification du programme de production de l'usine, de même que pour l'utilisation de celle-ci comme unité de démonstration et de formation pour le personnel provenant des pays africains, et en particulier des pays membres de l'Union du Fleuve Mano.
4. Matoto (près de Conakry), Guinée		8. Disponible localement.	11. Pays membres de l'Union du Fleuve Mano et autres pays de la sous-région.	13. 5 million y compris infrastructure	
		9. Déjà développées mais à améliorer.			

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. **Titre du projet :** Modernisation et extension de la station de Sereddu, Guinée

2. **Objectif :** Développer la production de sel de quinine en Guinée pour satisfaire la demande de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouverne- ment guinéen 4. Sereddu Guinée	5. Etudes de faisabilité disponibles 6. Etudes sup- plémentaires approfondies. Rapport d'éva- luation de la Banque mondiale	7. Une plantation de 300 hectares de quin- quinas permettra d'assurer un appro- visionnement régulier et suffisant en matières premières 8. Disponible : réseau et groupe électrogène de secours de 250 kVA. 9. Disponibles, mais le matériel doit être remplacé, modernisé et développé	10. Non disponible 11. Marché local et exportation vers les autres pays de la sous-région	12. 22,5 tonnes de sel de quinine 13. 15 millions de dollars E.-U.	14. a) Accord de principe de la Banque mondiale pour le finan- cement d'une première phase de 5 millions de dollars. Finan- cement éventuel des phases suivantes par ladite institution b) Une participation des pays de la sous-région est nécessaire c) Achat par ces pays du produit final comme matière première pour leurs industries pharmaceutiques

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits pharmaceutiques, Nigéria
2. Objectif : Créer une usine de fabrication de divers produits pharmaceutiques y compris les antibiotiques.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Nigéria 4. Nigéria. Renseignements sur le site du Nigéria non disponibles	5. Une étude de faisabilité, faite en 1982, est disponible 6. Renseigne- ments non dis- ponibles	7. Renseignements non disponibles 8. Renseignements non disponibles 9. Renseignements non disponibles. Il est probable que l'infra- structure requise soit encore à développer	10. Renseignement non disponible 11. Renseignement non disponible	12. Capacité pro- posée : 3 milliards de comprimés par an 2 millions de litres de liquide par voie orale par an; 500 000 kilos de pommade par an et 125 millions de gélules d'antibio- tiques par an 13. Estimé à 63,1 millions de naira, y compris les coûts d'investissements, le capital fixe et le fonds de roulem- ent	14. a) On ne sait pas si le Nigéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet b) Parmi les problèmes qui pourraient se poser durant la phase d'exécution figure celui d'un éventuel manque de fonds pour les investissements

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (pesticides)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de produits phytosanitaires, Burkina Faso
2. Objectif : Créer une nouvelle usine pour la fabrication d'un certain nombre de pesticides actuellement importées.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ministère du commerce, de l'industrie et des mines, Burkina Faso</p> <p>4. Bobo- Dioulasso, Burkina Faso</p>	<p>5. L'étude de faisabilité faite en avril 1979 a été mise à jour en 1984.</p> <p>6. Renseigne- ments non disponibles</p>	<p>7. a) <u>Disponibles au niveau local</u> : Kaolin, dolomite, etc.</p> <p>b) <u>Importées</u> Principes actifs</p> <p>8. Renseignement non disponible</p> <p>9. Pas de renseigne- ments concernant les transports et commu- nications. Les constructions et infrastructures connexes doivent être développées</p>	<p>10. <u>Liquides</u> <u>Poudre</u> Burkina Faso 1 620 000 4 500 litres tonnes</p> <p>Niger 375 000 3 000 litres tonnes</p> <p>11. Marché local et exportations vers d'autres pays de la sous-région tels que le Niger</p>	<p>12. Planifiée comme suit :</p> <p>a) 1 million de litres/an de pesti- cides liquides et b) 2 500 tonnes an de pesticides en poudre</p> <p>13. Estimé à 647 millions de francs CFA</p>	<p>14. a) PETROPLAST de Londres (RU), qui révisé l'étude de faisabilité, a été sollicité pour participer au projet</p> <p>b) On ne sait pas si la Burkina Faso a invité d'autres pays de la sous-région à par- ticiper au projet</p> <p>c) Participation finan- cière recherchée : prises de participations et prêts</p> <p>d) Renseignements non disponibles sur les besoins en main-d'oeuvre</p> <p>e) Le projet est inscrit dans le plan quinquennal de développement national</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie chimique (produits chimiques de base)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Raffinerie de sel de Tidekelt
2. Objectif : Produire du sel à usage industriel et ménager

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement du Niger 4. Tidekelt, Niger	5. Projet nou- veau dont l'étude de faisabilité est disponible 6. Début prochain de l'exploitation des mines et de l'amélioration des infrastruc- tures	7. Existence au Niger d'importantes mines de sel non encore exploitées, elles sont considérées comme étant presque inépuis- sables. 8. Un générateur d'électricité sera nécessaire pour produire l'énergie voulue. 9. A améliorer, étant donné qu'elles sont nécessaires.	10. Le sel est actuellement importé 11. Demande au Niger et pays voisins estimée à 195,000 tonnes/an.	12. Capacité initiale 8.000 tonnes/an dont: sel industriel 5.000 tonnes/an; sel de cuisine 3.000 tonnes/an; 13. 1,137,041,000 FCFA	14. Le Gouvernement a besoin de l'aide financière exté- rieure et d'un associé tech- nique étranger.

SOUS-SECTEUR : Industries chimiques (produits chimiques de base)

SCUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une installation pour la production de sel et de soude, Union du fleuve Mano
2. Objectif : Créer une raffinerie de sel et une saline pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano</p> <p>4. Lieu d'exécution encore à l'étude</p>	<p>5. Entreprendre une investigation complète non seulement sur la consommation humaine mais également sur l'utilisation du sel pur dans les industries complémentaires</p> <p>6. Etude de faisabilité</p>	<p>7. Sel marin et sel brut</p> <p>8. Energie solaire et quantité élevée d'énergie électrique</p> <p>9. A déterminer après une nouvelle étude de faisabilité</p>	<p>10. A déterminer après étude de faisabilité</p> <p>11. Les trois Etats membres et d'autres pays</p>	<p>12. Voir 10 ci-dessus</p> <p>13. A déterminer après étude de préinvestissement</p>	<p>14 a) Aucune coordination spéciale n'est nécessaire à l'exception de la protection contre les importations.</p> <p>b) La société italienne SALTEC est pressentie comme associé potentiel mais le choix final d'un partenaire technique est encore à l'étude.</p>

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(traitement de produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Complexe intégré pour la production de volailles, Libéria
2. Objectif : Créer une nouvelle entreprise de production de volailles, oeufs, nourriture pour volaille et produits connexes (y compris les engrais organiques)

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement libérien : Commission nationale d'investissement (CNI) 4. Bensonville, Libéria</p>	<p>5. Etude de faisabilité achevée en 1982 pour la CNI, par la MULTICOM du Brésil et des fonds assurés dans le cadre du programme d'assistance danois.</p>	<p>7. A importer 8. Disponible, mais les approvisionnements doivent être développés. 9. Transports et communications disponibles. Cependant, les installations directement liées à la production doivent être développées</p>	<p>10. Renseignement non disponible 11. Les pays de l'Union du fleuve Mano et d'autres pays de la sous-région</p>	<p>12. En 1984 : 3 866 tonnes de volaille, plus de 5,4 millions d'oeufs, 1 959 tonnes de nourriture de volaille, 1 964 tonnes d'engrais organiques et 480 tonnes de sous-produits 13. Estimé à 16 millions de dollars</p>	<p>14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de participations et prêts), de technologie, de savoir-faire et de gestion b) On ne sait pas si le Libéria a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Renseignements disponibles en ce qui concerne la main-d'oeuvre nécessaire</p>

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (transformation des produits alimentaires)

SOUS-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Usines pour la transformation industrielle du mil et du sorgho au Niger et au Nigéria

2. Objectif: Les deux unités doivent permettre la transformation industrielle du mil et du sorgho, le but étant de satisfaire la demande des centres urbains en farine de mil et de sorgho. Par ailleurs, des activités seront menées pour produire de la farine composée, afin de réduire les importations de blé.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'implantation du projet</p>	<p>5. Etat d'avancement du projet</p> <p>6. Activités immédiates de suivi</p>	<p>7. Matières premières</p> <p>8. Énergie</p> <p>9. Infrastructures physiques</p>	<p>10. Prévion de la demande par produit</p> <p>11. Marché</p>	<p>12. Capacité par produit</p> <p>13. Investissement total</p>	<p>14. Autres renseignements concernant les arrangements déjà conclus en matière de collaboration et le type de participation recherchée par les Etats membres</p>
<p>3. COMEC</p> <p>4. Zinder, au Niger, et Kano au Nigéria</p>	<p>5. Etude de faisabilité réalisé en 1981 dans le cadre du projet SI/BAF/77/801; Etude de faisabilité terminée en avril 1984 dans le cadre du projet BAF/77/020. Coût de l'étude 44,380 dollars</p> <p>6. Elaboration de requête de financement examinée lors de la réunion des experts du Niger et du Nigéria en novembre 1985. Ce projet sera être pris en compte par les deux pays dans leurs plans et programmes nationaux et présenté aux sources de financement bilatérales et multilatérales.</p>	<p>7. Le Niger et le Nord du Nigéria sont de grands producteurs de mil et de sorgho. La première phase du projet ne concernera que 6.000 tonnes pour chacune des deux unités de Zinder et de Kano.</p> <p>8. L'énergie est disponible dans les deux localités où l'implantation des deux unités est prévue.</p> <p>9. Le moulin est prévue à Zinder prendra en compte les installations déjà existantes au niveau de la SORTAMIL. Le réseau routier est bon dans toute la sous-région, avec même une partie de réseau ferré dans le Nord du Nigéria.</p>	<p>10. La demande est très importante car le mil et le sorgho, surtout en farine, sont des aliments de base.</p> <p>11. Dans un premier temps, les centres urbains du Nord Nigéria et les centres urbains du Niger.</p>	<p>12. Chacune des deux unités produira 6.000 tonnes de farine de mil et de sorgho.</p> <p>13. Deux millions de dollars</p>	<p>14. Contacts pris avec la MADZA, la MAD, le fonds de l'OPEP, le Canada, la AFA. Les deux pays membres tiennent à cet projet qui entre dans le cadre de la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire.</p>

SECTEUR: Agro-industries et industries liées à l'agriculture (transformation des produits alimentaires)

SUB-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Unité de fabrication de moulins de village pour le mil et le sorgho

2. Objectif: (i) Mettre à la disposition du monde rural des moyens de transformation du mil et du sorgho base de l'alimentation de la population rurale (ii) diminuer les souffrances de la femme rurale (iii) éviter les pertes occasionnées par le transport de ces denrées (iv) introduire une technologie appropriée et (v) développer le développement économique et social.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'implémentation du projet</p>	<p>5. Etat d'avancement du projet</p> <p>6. Activités immédiates de suivi</p>	<p>7. Matières premières</p> <p>8. Énergie</p> <p>9. Infrastructures physiques</p>	<p>10. Prévision de la demande par produit</p> <p>11. Marché</p>	<p>12. Capacité par produit</p> <p>13. Investissement total</p>	<p>14. Autres renseignements</p>
<p>3. CCMHC</p> <p>4. Maradi au Niger</p>	<p>5. Réalisation d'une étude de faisabilité en février 1983 dans le cadre du projet RAY/77/020. Coût de l'étude 40.477 dollars. Acquisition de 15.000 dollars du fonds de l'ONGP pour la réalisation de l'étude de faisabilité.</p> <p>6. Réunion des experts des deux pays en novembre 1985 qui a demandé la prise en compte de ce projet dans les programmes nationaux des deux pays et sa promotion dans le secteur privé et public et au niveau bilatéral et multilatéral. Prises de contact avec SISMAK à Dakar, Chanic à Bruxelles et le CDI pour la réalisation.</p>	<p>7. Les équipements de l'usine seront importés ainsi que les matières premières dans un premier temps. Progressivement, l'importation de matière premières sera distinguée avec la disponibilité locale surtout au Niger.</p> <p>8. Maradi dispose des installations nécessaires et il est prévu aussi de l'énergie par des générateurs propres à l'usine.</p> <p>9. Existence d'un bon réseau routier aussi bien au Niger qu'au Niger.</p>	<p>10. Demande annuelle de 2.020 moulins pour le Niger et le Nord du Niger. Demande annuelle de décortiqueuses estimée à 600 unités pour les deux pays.</p> <p>11. Niger, Nord Nigéria et même d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.</p>	<p>12. L'unité prévue aura une capacité de production de 5.000 moulins.</p> <p>13. 560.155.000 FCA ou 1.140.226 naïra</p>	<p>14. Des contacts seront entrepris avec la MADDA. Le PMD souhaite que le CCMHC se mette en contact avec le CACACT pour des conseils techniques. La promotion pour le Niger et la Nigéria L'étude de faisabilité tiendra en compte de la possibilité de production de petites pompes.</p>

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée
2. Objectif : Moderniser l'usine de fabrication de produits agro-alimentaires tels que le chocolat et élargir son programme de façon à y inclure le traitement des oranges et d'autres fruits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Kindia, Guinée	5. Etude de pré- faisabilité disponible 6. L'étude sur l'extension et la modernisation de l'usine a démarré mais est actuellement en souffrance.	7. Disponibles 8. Disponible 9. Disponibles, mais nécessité d'expansion/ modernisation	10. Renseignement non disponible 11. Marché local et exportation vers d'autres pays de la sous-région et l'Europe	12. Proposée : 7 200 tonnes/an 13. Estimé à 25 millions de dollars	14. a) Une participation de pays extérieurs à la sous-région est recherchée en matière de financement (prises de participation et prêts) b) Renseignement non dispo- nible sur la question de savoir si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Main-d'oeuvre disponible

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(Traitement des produits alimentaires)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Usine de traitement de fruits, Guinée

2. Objectif : Moderniser l'usine de traitement des fruits (à l'équipement désuet) et développer le traitement et la gamme de produits.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ministère de l'industrie, Guinée 4. Mamou, Guinée	5. Etude de pré- faisabilité disponible 6. L'étude sur l'extension et la modernisation de l'usine a démaré, mais est actuellement en souffrance.	7. Disponibles. Les usines existantes utilisent les fruits disponibles sur place pour la production de confiture, de marmelade de jus et de concentré de tomates 8. Disponible 9. Disponibles, mais le matériel doit être remplacé	10. Renseignement non disponible 11. Voir 10 ci- dessus	12. La capacité de l'usine modernisée reste à déterminer 13. Estimé à 4,9 millions de dollars E.-U.	14. a) Participation recherchée en matière de financement (prises de participations et prêts), de savoir-faire technologique, de marché extérieur, etc. b) Renseignement non dis- ponible sur la question de savoir si la Guinée a invité d'autres pays de la sous-région à participer au projet c) Besoins de main-d'oeuvre satisfaits

SOUS-SECTEUR : Agro-industries et industries liées à l'agriculture
(industries forestières)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. **Titre du projet :** Création d'une usine de pâte à papier et de papiers cartons, Côte d'Ivoire
2. **Objectif :** Utiliser des produits locaux en vue de ne plus importer de papier

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement ivoirien 4. San Pedro, Côte d'Ivoire	5. Au stade de la conception 6. Etude de pré- faisabilité et choix de la technologie	7. Disponible : feuillus tropicaux divers; réserve pape- tière de plus de 200 000 ha constituée dans la région de San Pedro - Pins et eucalyptus - Déchets de scierie d'environ 50 000 t/an - Papiers de récupé- ration de 5 à 10 000 t/an 8. Energie existante : potentiel hydro- électrique important 9. A déterminer après études de faisabilité	10. Demande inté- rieure: nombreuses sociétés de fabri- cation d'emballages - fabrication d'articles scolaires et de bureau. - fabrication de papiers tissus - nombreuses impr- meries ivoiriennes Demande de pays voisins: volume à déterminer 11. Marché national et sous-régional à déterminer après étude de faisabilité	12. Capacité: 50 à 100 000 t/an 13. Le coût total sera estimé après les études de pré- faisabilité après le choix de la technologie	14. a) Le projet pourrait se voir accorder la priorité b) Possibilité d'obtenir des terrains industriels et de disposer de plantations expéri- mentales c) Certaines infrastruc- tures disponibles d) Recherche de partenaires techniques et de partenaires financiers

PROFIL DE PROJET NO. 90

SUBSECTEUR:

Agricoles et industries liées à l'agriculture
(Transformation des produits alimentaires)

Priorité: Première (court terme)

SUB-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Unité de fabrication de moulins de village pour le mil et le sorgho

2. Objectif:

(i) Mettre à la disposition du monde rural des moyens de transformation du mil et du sorgho base de l'alimentation de la population rurale (ii) diminuer les souffrances de la femme rurale (iii) éviter les pertes occasionnées par le transport de ces denrées (iv) introduire une technologie appropriée et (v) décentraliser le développement économique et social.

<p>3. Promoteur/garant 4. Lieu d'implantation du projet</p>	<p>5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi</p>	<p>7. Matières premières 8. Matériaux 9. Infrastructures physiques</p>	<p>10. Prévision de la demande par produit 11. Marché</p>	<p>12. Capacité par produit 13. Investissement total</p>	<p>14. Autres renseignements concernant les arrangements déjà conclus en matière de collaboration et le type de participation recherchée par les Etats membres</p>
<p>3. Gouvernement du Sénégal 4. Zones industrielles, Dakar, Sénégal</p>	<p>5. Etude de faisabilité achevée et société "SICOPMA" créée avec un capital de 18,9 millions de FCFA sous l'égide de la SOMEP (société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle) 6. Des arrangements sont pris pour l'achat de certains équipements de la République Fédérale Allemande. Des contacts seront établis avec de nombreux pays africains pour la recherche des débouchés.</p>	<p>7. Disponibles dans la région et dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Cependant, aux premiers stades du projet, certaines matières premières seront importées de l'extérieur de la sous-région. 8. L'énergie sera fournie en quantité suffisante, par la société d'électricité locale</p>	<p>10. La demande locale est estimée à 90 T/an 11. Pour les besoins des marchés local et sous-régional.</p>	<p>12. 300 T à la 1ère année et 500 T à l'année 5, année de croisilbre. 13. Investissement total: 150.000.000 FCFA hors taxes dont Fonds propres: 250.000.000 Crédit bancaire: 500.000.000</p>	<p>14. Ce projet est étroitement lié au secteur agricole parce qu'il encourage la production de coton, et vise à satisfaire les besoins de la sous-région en produits pharmaceutiques et médicaux. Beaucoup d'offres de partenariats techniques ont été faites à SICOPMA. Elles sont toutes à l'étude.</p>

SOUS-SECTEUR : Matériaux de construction (ciment et produits céramiques)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une cimenterie régionale dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : Satisfaire les besoins de la région du Liptako-Gourma

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Autorité du Liptako-Gourma (Haute-Volta), Mali, Niger)</p> <p>4. A déterminer à partir des études de pré-faisabilité</p>	<p>5. Au stade de la conception</p> <p>6. Etude de pré-faisabilité et étude de marché</p>	<p>7. Calcaire : 166 000 t/an, marne : 200 000 t/an, sable : 11 000 t/an, gypse : 10 500 t/an, pouzzolane : 21 000 t/a Ces gisements se trouvent dans la région du Liptako-Gourma</p> <p>8. Energie : potentiel hydroélectrique important grâce à la construction de barrages sur le Niger à Kandadji, Tossaye et Labbezanga : 458 MW</p> <p>9. L'infrastructure physique doit être développée</p>	<p>10. On estime que la demande de ciment de la sous-région sera de plus de 400.000 t/an en 1990.</p> <p>11. Pays du Liptako-Gourma</p>	<p>12. Capacité de 250 000 t/an de ciment qui peut être portée à 500 000 t/an. La cimenterie produira 250 000 t/an de ciment et 200 000 t/an de clinker</p> <p>13. A déterminer par une étude de pré-faisabilité.</p>	<p>14. a) Le projet a été présenté et adopté au Conseil des Ministres de l'Autorité de Liptako-Gourma (19ème session) tenu à Ouagadougou du 28 au 30 nov. 1983.</p> <p>b) Il conviendrait d'examiner la possibilité de créer des mini-cimenteries.</p>

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de produits céramiques
2. Objectif : Satisfaire les besoins en produits céramiques du Togo et des pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement togolais 4. Lomé, Togo	5. Etude de faisabilité disponible et études d'évalu- ation faites par la BOAD. 6. Recherche du partenaires techniques et de garants locaux.	7. Les gisements d'argiles de Lidjoblibo, Kpodji et Nyitoe ont été identifiés pour l'approvisionnement en matières premières locales. Les réserves certaines sont respectivement de 1,4 million de tonnes, 2,5 - 3,5 millions de tonnes et 3 millions de tonnes 8. Disponible 9. Adéquates	10. Le marché rési- duel des pays de l'UMOA en 1985 est estimé à 1 222 000 m ² de carreaux de sol en grès cérame. Le marché de la RFA est également intéressé au projet La demande sera de 1 530 000 m ² en 1985 11. Marchés des pays de l'UMOA et d'Europe	12. Carreaux mosaïques non émaillés 2 x 2 cm) 150 000m ² 5 x 5 cm) Carreaux de sol non émaillés 10 x 10cm) 100 000m ² 10 x 20cm) Carreaux de sol émaillés 10x10cm) 100 000 m ² 10x20cm) 13. Trois (3) milliards de francs CFA	14. Le projet a été présenté aux partenaires ci-après : - BOAD qui est prête à financer jusqu'à concurrence de 33,33% du montant total des investis- sements et à prendre une participation éventuelle au capital social à concurrence de 10 %. - Société nationale d'investis- sement du Togo qui est prête à prendre une participation au capital-actions de 25 % à financer 8,33 % du coût total du projet.
- KLINGENBERG, groupe industriel allemand, qui sera le partenaire commercial sur le marché européen. - Concours recherché : partenaires de la sous-région pour une prise de participation au capital social de 35 et pour un financement complémentaire de 33 % du coût total du projet.					

105

1. Titre du projet : Fabrication de récipients en verre, Libéria
 2. Objectif : Création d'une industrie de fabrication de récipients pour satisfaire les besoins de plusieurs pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Commission nationale des investissements du Libéria (CNI) 4. Monrovia, Libéria	5. Construction du bâtiment près de s'achever. 6. La démarrage de la production est prévue pour 1986.	7. Sable quartzeux disponible localement; carbonate de sodium, calcaire, dolomite, feldspath, grésil, borax, nitrate, oxyde de cobalt, etc., à importer 8. Renseignements non disponibles 9. A mettre en place	10. Bouteilles de tailles différentes pour des boissons, des médicaments et à usage ménager 11. Pays de la sous-région. L'étude de marché indique une forte demande en hausse	12. 20,4 millions de bouteilles/an pendant la première année de production 13. Participation : Importex International PVT Ltd. 1,65 million de \$EU, CNI 1,10 million de \$EU; prêt à long terme : 7,35 millions de \$EU; prêt à court terme pour le fonds de roulement 0,8 million de \$EU. <u>Total</u> : 10,90 millions de \$EU.	14. La société a été rebaptisée "Union Glass Corporation" pour refléter l'industrie et le marché qu'elle devait servir.

100

SOUS-SECTEUR : Autres projets

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Fabrication de récipients en verre
2. Objectif : Contribuer à la production de produits pharmaceutiques, de produits alimentaires et de liquides

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEAO 4. Etats Membres de la CEAO	5. Etudes pré- liminaires réalisées par la CEAO avec l'assistance de l'ONUDI en juillet 1984: étude de pré- faisabilité et étude des matières prem- ières réalisées par la CMNNC en octobre 1983 et février 1984 respectivement. 6. Coordination de diverses activités achevée jusqu'à présent.	7. Silice disponible dans les Etats Membres 8. Non encore estimée 9. Très bonnes	10. A déterminer par l'étude 11. Voir 10 ci-dessus	12. Besoins des Etats Membres 13. Voir 10 ci-dessus	14. Les résultats des études menées par la CEAO ont été examinés par des experts en projets industriels en septembre 1984. Les experts de la CMNNC avaient aussi examiné l'étude de faisabilité et proposé que le projet soit implanté au Nigéria.

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une usine de fer spongieux
2. Objectif : Produire du fer spongieux pour alimenter les fours électriques à arc de la sous-région.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Union du fleuve Mano, en coopération avec la CEAO et l'Autorité du Livitako-Gourma.</p> <p>4. Emplacements possibles : Libéria, Guinée, Sierra Leone et Mauritanie.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préféabilité.</p>	<p>7. Le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone et la Mauritanie disposent de réserves de minerai de fer évaluées à 22 milliards de tonnes.</p> <p>8. Hydroélectricité : 51 200 MW; Gaz naturel : 1 200 milliards de m³; Pétrole : 2.5 milliards de tonnes.</p> <p>9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.</p>	<p>10. Demande de fer spongieux de la sous-région : 1,5 - 2 millions de tonnes/an.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Capacité initiale de 0,8 million de tonnes de fer spongieux par an, qui pourra être portée à 1,5 million de tonnes d'ici à l'an 2000.</p> <p>13. A déterminer.</p>	<p>14 a) Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de trois projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.</p> <p>b) Des études ont été menées par la CEDEAO, la CEAO et la CMNNC en commun avec tous les projets de ce sous-secteur. L'étude de la CEAO avait été examinée par les experts de la CEAO avant d'être soumise aux ministres de l'Industrie de la CEAO.</p> <p>c) La CMNNC aussi entrepris en 1984 une étude préliminaire des gisements de minerai de fer de Say, Niger.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'installations dotées de fours électriques à arc dans la sous-région
2. Objectif : Installer des fours électriques à arc qui seront alimentés en fer spongieux par les usines de la sous-région en vue de fournir des billettes aux installations de relaminage de la sous-région fabriquant des produits marchands

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEDRAC et CEAO. 4. A déterminer.	5. Au stade de la conception. 6. Etudes de pré faisabilité.	7. Fer spongieux fourni par l'usine faisant l'objet du profil de projet No 1. 8. Electricité. 9. Les infrastructures nécessaires existent déjà en partie.	10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes de billettes en l'an 2000. 11. Pays de la sous-région.	12. Evaluée à 1,5 - 2 millions de tonnes de billettes. 13. A déterminer.	14. Ce projet a été conçu à l'origine sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULO de Niamey, tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983. b) Voir aussi le 14 b) du projet No. 35.

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création et agrandissement d'usines de relaminage dans la sous-région.
2. Objectif : Créer et agrandir des usines de relaminage pour la fabrication de produits marchands et fournir à la sous-région ceux dont elle aura besoin jusqu'en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. CEDEAO, Union du fleuve Mano et CEAO.</p> <p>4. Pays où la demande de produits marchands est relativement forte.</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préfaisabilité.</p>	<p>7. Billettes fournies par les fours électriques à arc de la sous-région.</p> <p>8. Electricité.</p> <p>9. Les usines seront implantées de préférence là où il y a déjà des infrastructures.</p>	<p>10. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000.</p> <p>11. Pays de la sous-région.</p>	<p>12. Entre 1,5 et 2 millions de tonnes par an en l'an 2000.</p> <p>13. A déterminer.</p>	<p>14 a) Ce projet a été conçu initialement sous la forme de deux projets distincts qui ont été présentés à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui a eu lieu à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983.</p> <p>b) Voir aussi le 14 b) du projet No. 35.</p>

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une aciérie intégrée pour la fabrication de produits plats et creux.
2. Objectif : Créer une usine intégrée pour satisfaire la demande de produits plats et creux du marché de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (à l'exception du Nigéria).

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Ce projet a été présenté à la sixième Réunion du Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin), du 21 au 26 mars 1983, et renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du MULPOC de Niamey.</p> <p>4. A déterminer</p>	<p>5. Au stade de la conception.</p> <p>6. Etudes de préféabilité.</p>	<p>7. Ressources en minéral de fer de la région : 22,2 milliards de tonnes.</p> <p>8. Ressources énergétiques et combustibles de la sous-région :</p> <p>Pétrole : 2 500 tonnes</p> <p>Gas naturel : 1 200 milliards de m³</p> <p>Potentiel hydro-électrique : 51 200 MW.</p> <p>9. Les infrastructures physiques seront créées.</p>	<p>10. Demande de la sous-région (en milliers de tonnes)</p> <p><u>Produits en 2000</u></p> <p>Plats 3 300</p> <p>Creux 2 000</p> <p> 5 300</p> <p>11. Pays de la sous-région (sauf le Nigéria).</p>	<p>12. La capacité totale d'acier brut sera de 2 millions de tonnes'</p> <p>13. A déterminer.</p>	

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création de fonderies.
2. Objectif : Produire les différentes qualités de fonte nécessaires pour les industries mécaniques de la sous-région en 1990 et en l'an 2000.

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Ce projet sera renvoyé au Comité inter-gouvernemental sur les métaux du MULPOC de Niamey. 4. A déterminer	5. Au stade de la conception. 6. Etudes pour déterminer les qualités de fonte nécessaires et les quantités requises en 1990 et en l'an 2000.	7. A déterminer. 8. Voir 7 ci-dessus. 9. Seront installées là où l'infrastructure existe déjà.	10. Voir 7 ci-dessus. 11. Pays de la sous-région.	12. Voir 7 ci-dessus. 13. Voir 7 ci-dessus.	14. Le projet sera élaboré en fonction des besoins du programme concernant les industries mécaniques.

PROFILE DE PROJET NO. 40

Priorité: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR : Industrie métallurgique (métaux non ferreux)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Traitement de la bauxite et de l'alumine, Ghana

2. Objectif : < Développer et utiliser pleinement les ressources en bauxite du pays

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement du projet 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Investissement total	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement du Ghana 4. Ghana	5. Etude de pré- faisabilité déjà faite 6. Etudes supplé- mentaires approfondies, y compris une étude de faisabi- lité complète.	7. Disponibles locale- ment. 8. Disponible, surtout énergie électrique produite par le barrage d'Akosambo 9. Déjà bien développées	10. Renseignements non disponibles et prévision devant être déterminée dans les études ultérieures. 11. Ghana, Nigéria et autres pays de la sous-région.	12. Voir No.10 ci-dessus. 13. 460 millions de dollars.	

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT)
2. Objectif : Aider les pays de la sous-région à jeter les bases voulues pour se doter rapidement de capacités nationales intégrées de conception et de fabrication de produits mécaniques, notamment de biens d'équipement dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, des transports et de la construction, l'objectif immédiat étant d'assurer l'achat de machines et de matériels pour la production et une formation en matière de conception et de fabrication

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<p>3. CRACFT</p> <p>4. Ibadan, Nigéria</p> <p>5. Coût estimatif total</p> <p> i) Formation 500 000 dollars</p> <p> ii) Matériel non-revenable 1 000 000 dollars</p> <hr/> <p>TOTAL 1 500 000 dollars</p>	<p>6. L'idée de créer le CRACFT est née du désir des Ministres africains de l'industrie de promouvoir les industries produisant des biens d'équipement, notamment celles qui produisent des machines et des pièces de rechange. Un des principaux obstacles à ce projet tenait à ce que les capacités nationales de conception et d'étude des machines et du matériel étaient insuffisantes et, parfois, inexistantes. Le CRACFT a pour mandat d'aider les pays africains à se doter de l'infrastructure et du personnel requis pour les études techniques, et notamment pour promouvoir les moyens de produire des machines et des pièces au niveau local. Le Centre est conçu comme un établissement industriel de taille moyenne dont les activités sont axées sur la conception et la production de machines et de pièces détachées.</p> <p>A l'heure actuelle, le Centre compte 23 pays membres et un effectif de 32 personnes. Le PNUD a mis près de 2,5 millions de dollars à la disposition du Centre depuis 1978. En tant que pays hôte, le Nigéria a engagé 7,5 millions pour la formation du capital et les Etats membres ont jusqu'ici apporté une contribution de 3 millions de dollars. Le coût d'achat d'ateliers, de machines et de matériel pour lesquels des fonds ont été déjà engagés s'élèvera à 1,8 million de dollars à la fin de 1984.</p> <p>Il a été estimé en 1978 que 7,65 millions de dollars seraient nécessaires pour équiper entièrement les quatre ateliers du Centre. Après un retard de cinq ans, l'inflation a fait passer cette somme à près de 11 millions de dollars dont 2 millions ont été obtenus. Des efforts sont déployés pour mobiliser les fonds de toutes les sources possibles en vue de trouver les sommes qui manquent. La somme de 1,5 million de dollars actuellement requise fait partie des ressources à mobiliser pour acquérir un minimum de machines et d'équipements afin de faire fonctionner les quatre ateliers.</p>

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S2

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance au Centre régional africain de la technique (CRAT)
2. Objectif : Aider le CRAT à renforcer ses activités, principalement celles qui ont trait aux activités de démonstration, à la formation en cours d'emploi et à la diffusion de l'information

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires.

3. CRAT
4. Dakar, Sénégal, et autres pays de la région/sous-région
5. 2,4 millions de dollars

6. L'assistance fournie au CRAT serait axée sur l'amélioration de l'efficacité des services du Centre en ce qui concerne :
- i) Les usines pilotes et unités de démonstration utilisées pour perfectionner les compétences nationales affectées au développement rural;
 - ii) Les unités de démonstration et de formation qui s'occupent des énergies renouvelables et des techniques de traitement des produits alimentaires;
 - iii) Le développement des compétences en matière de services de consultants et d'études industrielles; et
 - iv) La création d'un centre régional d'information sur les techniques.

Des études de pré faisabilité et, dans certains cas, des études de faisabilité ont été réalisées au sujet des propositions ci-dessus; le manque de fonds constitue actuellement un handicap dans le cas de toutes ces propositions. L'ONUDI a assisté le Centre dans le renforcement de ses possibilités à fournir les informations technologiques en liaison avec le Système d'Echange d'informations technologiques (voir Annexe II).

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S3

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des industries de traitement de la viande et des industries connexes
2. Objectif : Développer les industries entièrement intégrées de traitement de la viande et les industries connexes dans les pays de la sous-région.

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
---	--

3. Burkina Faso/Mali
4. Burkina Faso et Mali
5. 3 millions de dollars

- a) Historique: Le Burkina Faso vient de terminer une étude de faisabilité de son industrie de traitement de la viande et l'ONUDI a aussi donné son accord pour le développement de cette industrie dans la région du Liptako-Gourma.
- b) Objectif : Assurer le développement entièrement intégré des industries de traitement de la viande et des industries connexes, de l'abattoir jusqu'au traitement de sous-produits, y compris les peaux et les cuirs, et d'autres produits de la viande.
- c) Activités : Le projet doit être réalisé en deux phases : phase I au cours de laquelle une étude sera menée pour déterminer les besoins et définir les stratégies et phase II au cours de laquelle les stratégies et les programmes définis durant la première phase seront exécutés.
- d) Durée proposée : 4 ans.

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO.

S4

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)
2. Objectif : Aider le Secrétariat et les pays membres de la CEAO à renforcer leurs capacités de planification, de programmation, de création, d'évaluation et de promotion des industries communautaires.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEAO</p> <p>4. Secrétariat de la CEAO, Ouagadougou, Burkina Faso</p> <p>5. Estimé à 1 310 000 dollars</p>	<p>6. a) <u>Objectif immédiat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Effectuer des études de marché et de pré faisabilité pour les divers projets industriels de la CEAO approuvés par la CEAO pour exécution et relatifs à la métallurgie, aux industries chimiques, à l'ingénierie, aux industries des matériaux de construction et aux communications;ii) Aider à développer les diverses industries communautaires au sein de la CEAO et à définir les responsabilités des pays d'exécution et le rôle du Secrétariat de la CEAO;iii) Aider le Secrétariat et les Etats membres de la CEAO à obtenir des offres et des moyens de financement pour ces industries communautaires;iv) Aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et à perfectionner la main-d'oeuvre;v) Proposer des statuts pour ces industries communautaires en déterminant comment fonctionneront de telles entreprises notamment en ce qui concerne les approvisionnements en matières premières, la commercialisation des produits finis et la répartition des bénéfices. <p>b) <u>Résultats escomptés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Etudes du marché sous-régional pour les industries sélectionnées; ii) études de pré faisabilité concernant les industries communautaires approuvées; iii) détermination des moyens de créer les industries communautaires approuvées. <p>c) <u>Durée proposée</u> : 4 ans</p>

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif : Améliorer les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie et favoriser ainsi la création des types de petites industries et d'industries manufacturières requis au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990).

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Pays africains</p> <p>4. CEA, Addis-Abeba</p> <p>1. Personnel du projet : \$166 000</p> <p>2. Ateliers de formation et voyages d'étude pour des entrepreneurs africains : \$222 140</p> <p>3. Matériel : \$12 000</p> <p>TOTAL \$400 140</p>	<p>6. L'objet du projet est d'aider les pays africains à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux les informations et les directives détaillées dont ils ont besoin pour lancer, préparer et exécuter des projets relatifs aux petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux services de promotion des petites industries.</p> <p>La CEA a entrepris un projet initial dans ce domaine (référence : ECA/INR/SSI/MP/2 - Répertoire des profils de projets sur les petites industries en Afrique), et le premier numéro du répertoire devar être largement distribué vers la fin de 1985.</p>

- 1. Titre du projet : Développement de l'industrie cotonnière
- 2. Objectif : Améliorer l'utilisation des capacités existantes et, le cas échéant, créer de nouvelles usines pour traiter localement les fibres de coton qui sont actuellement exportées.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEA/ONUUDI</p> <p>4. A fixer</p> <p>5. Etude exploratoire : 40 000 dollars</p>	<p>6. La production locale de fibres de coton était de l'ordre de 150 000 tonnes en 1982. La plupart des pays produisant assez de fibres fabriquent des textiles. Toutefois, au moins un tiers des textiles ainsi produits est exporté. Par ailleurs, les pays de la sous-région importent de grandes quantités de tissus en coton imprimés. Le traitement local des fibres de coton actuellement exportées offrirait un certain nombre d'avantages : recettes accrues en devises et meilleure utilisation des usines et des installations existantes. Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer les capacités inutilisées; elle portera essentiellement sur les usines de tissage de la sous-région. L'étude proposera les moyens de traiter localement les fibres actuellement exportées. La production de tissus écrus sera soit exportée, soit utilisée comme intrant dans les usines d'habillement. L'étude déterminera les produits à fabriquer, les besoins de la production, ainsi que les pays appropriés pour promouvoir le projet.</p> <p>Certaines mesures ont déjà été prises dans le cadre de l'Institut de l'Industrie textile de Kano, Nigéria (voir Annexe II).</p>

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO.

S7

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2. Objectif : Aider la CEDEAO à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes industriels sous-régionaux dans ses Etats membres

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria
5. 3,9 millions de dollars environ

6. a) Historique : ce projet a été approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour soumission au PNUD, en vue de son financement;
- b) Objectif immédiat : aider les pays membres de la CEDEAO (par le truchement du Secrétariat de la CEDEAO) à i) harmoniser les lois et règlements concernant l'industrie de la communauté en vue d'établir des industries sous-régionales communes, ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques de coopération industrielle; ii) recenser et identifier les zones qui se prêtent à la coopération en matière de développement dans la sous-région; iii) effectuer des études de préféabilité sur l'investissement dans les secteurs prioritaires identifiés; iv) préparer et tenir à jour des répertoires de propositions d'investissement; v) renforcer les capacités du Secrétariat de la CEDEAO et des institutions gouvernementales appropriées en ce qui concerne la promotion et les politiques en matière d'investissement en vue de contrôler l'investissement étranger et d'autres formes de coopération industrielle internationale; et vi) établir une documentation industrielle et organiser des programmes de formation sur l'identification des projets régionaux, leur élaboration et le suivi de l'investissement sous forme de séminaires et de bourses ou par la participation à des travaux de consultation.
- c) Durée proposée : 5 ans
- d) Informations supplémentaires: L'ONUDI a fourni les services d'un expert pour assister la Communauté dans le renforcement de ses capacités de planification industrielle.

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S8

Pricrité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance à la CEDEAO pour l'instauration d'un programme de formation industrielle
2. Objectif : **Etablir un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région et en renforcer certains en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.**

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none">3. Promoteur/garant4. Lieu d'exécution du projet5. Estimation du coût total | <ol style="list-style-type: none">6. Description du projet et renseignements supplémentaires |
|---|--|

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">3. CEDEAO4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria5. A fixer | <ol style="list-style-type: none">6. a) <u>Historique</u> : Le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point.b) <u>Objectif</u> : L'objectif du projet est d'établir un inventaire complet de tous les moyens ou systèmes de formation de la sous-région, sur la base duquel des programmes globaux sous-régionaux de formation pourront être élaborés et exécutés. |
|--|--|

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S9

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Renforcement des capacités de consultation et de gestion dans le domaine industriel
2. Objectif : Développer et renforcer les institutions/politiques de gestion et de consultation dans le domaine industriel en vue d'améliorer la gestion et la consultation industrielles dans la sous-région.

<ol style="list-style-type: none">3. Promoteur/garant4. Lieu d'exécution du projet5. Estimation du coût total	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<ol style="list-style-type: none">3. CEDEAO4. Secrétariat de la CEDEAO, Lagos, Nigéria5. A fixer	<p>6. a) <u>Historique</u> : Le projet est encore au stade de la conception et devra être mis au point.</p> <p>b) <u>Objectif</u> : Développer et renforcer les institutions et les politiques de gestion et de consultation dans le domaine industriel en vue d'exécuter efficacement le programme de développement industriel sous-régional.</p>

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO.

S10

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Assistance pour la mise au point d'un programme de développement industriel intégré dans la région du Liptako-Gourma
2. Objectif : La première phase a consisté à définir la stratégie de développement industriel du Liptako-Gourma et à déterminer les projets prioritaires dont le développement favorisera la croissance économique de toute la région. Au cours de la deuxième phase, on établira des études de pré faisabilité et l'on entreprendra des activités de promotion industrielle.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Autorité du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger)

4. Direction générale de l'Autorité du Liptako-Gourma

5. a) Contribution de l'ONUDI pour la première phase (mai à novembre 1982)
1 094 000 dollars

b) A déterminer pour la deuxième phase

6. La première phase s'est déroulée de mai à novembre 1982 - Le rapport de la mission a été soumis au Conseil de Ministres de l'Autorité qui a retenu trois (3) projets à dimension sous-régionale :

- usine d'engrais phosphatés
- usine sidérurgique
- cimenterie

Les objectifs de la deuxième phase sont :

- de faire des études de marché
- de faire des études de pré faisabilité
- d'aider à mettre au point des procédures
- d'aider la Direction générale du Liptako-Gourma
- d'aider la Direction générale et les pays membres
- de former le personnel de la Direction générale du Liptako-Gourma

L'ONUDI a accordé une assistance supplémentaire pour l'exécution de la première phase et a contribué à l'identification de projets potentiels qui devraient être couverts par des études de pré faisabilité ou de faisabilité au cours de la deuxième phase si les fonds sont disponibles (voir Annexe II).

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'un centre de technologie de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Aider les Etats membres de l'Union à lancer, élaborer, appliquer, examiner, évaluer et concevoir de nouveaux types de technologies adaptées à leurs industries

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none">3. Promoteur/garant4. Lieu d'exécution du projet5. Estimation du coût total | 6. Description du projet et renseignements supplémentaires |
|---|--|

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">3. Union du fleuve Mano4. A déterminer5. Devra être déterminé par une étude future, mais on peut estimer qu'une somme de 8 millions de dollars sera nécessaire pour la première phase | 6. Le projet a pour but d'aider les pays de l'Union à mettre au point et à acquérir des techniques industrielles appropriées qui seront utilisées localement. Les modalités de financement du projet et la façon dont le centre sera géré restent à déterminer. |
|---|---|

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S12

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une société de cabotage de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Accélérer la circulation des biens et des personnes et, ce faisant, promouvoir le développement rapide des industries et du commerce de l'Union.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Union du fleuve Mano
 4. A déterminer
 5. Etude de faisabilité ne comprenant pas d'études techniques détaillées : environ 0,3 million de dollars
- Coût de l'exécution du projet :
5 à 10 millions de dollars

6. Le projet vise à améliorer et à renforcer les moyens de transport au sein de l'Union, afin d'accélérer la circulation des personnes et des biens, de manière à intensifier le développement des industries et du commerce au sein de l'Union.

Le projet a fait l'objet d'une étude préliminaire; des données prédisées concernant les apports nécessaires et les résultats escomptés seront établis par la suite.

La CEDEAO et la CEAO ont présenté des projets connexes.

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S13

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Création d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats membres de l'Union du fleuve Mano
2. Objectif : Promouvoir et développer au sein de l'Union le commerce des produits industriels manufacturés par les pays membres

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. Union du fleuve Mano</p> <p>4. Au sein des pays membres de l'Union, c'est-à-dire le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée.</p> <p>5. 546 000 dollars</p>	<p>6. a) <u>Historique</u> : Le projet a vu le jour à la suite de l'évaluation par l'Union du niveau technologique dans les Etats membres.</p> <p>b) Le but du projet est de favoriser la circulation des informations sur l'industrie et la technologie au sein de l'Union.</p>

PROFILE DE PROJET D'APPUI NO. S14

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Création d'une institution financière de l'Union du Fleuve Mano

2. Objectif: Proposer un calendrier jusqu'à son stade opérationnel pour l'établissement de l'institution à exécuter dans le cadre du Programme de la Décennie.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires:</p>
<p>3. Union du Fleuve Mano</p> <p>4. A déterminer</p> <p>5. Conseiller \$60,000 Secrétaire \$10,000 Frais de voyage \$10,000 Divers \$ 8,000 \$88,000</p>	<p>6. Avec l'assistance d'un expert spécialisé dans l'établissement et le développement d'institutions financières, le projet prévoit les étapes successives suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">(i) Contacter les différentes institutions financières potentielles afin d'obtenir des informations sur la structure possible en capital et sur le mode d'opération du mécanisme de financement(ii) Préparer un projet de statut et un manuel opérationnel de même que les réglementations financières et de comptabilité(iii) Préparer un projet d'accord pour l'établissement de cette institution(iv) Organiser une réunion des autorités gouvernementales pour revoir et adopter l'accord, les statuts et les réglementations de fonctionnement de cette institution.

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 515

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Traitement du poisson et autres produits de la mer
2. Objectif : Agrandir les usines existantes et/ou créer de nouvelles usines pour le traitement du poisson et autres produits de la mer en vue de remplacer les importations et d'exporter.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. UFM
4. Secrétariat de l'UFM, Freetown, Sierra Leone
5. Etude exploration: 40.000 dollars

6. Des conserveries de poisson fonctionnent actuellement dans des pays de la sous-région comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, mais la production est loin de satisfaire la demande sous-régionale en particulier celle du thon en conserve. Les eaux côtières de l'Afrique de l'Ouest sont riches en ressources halieutiques et l'augmentation de la consommation de poissons par la population aiderait à combattre les carences actuelles en protéines de la sous-région.

Une étude exploratoire sera entreprise pour évaluer la demande éventuelle, déterminer les produits appropriés comme le thon en conserve, les concentrés de protéines de poisson et les crevettes et identifier les besoins en main-d'œuvre. Cette étude exploratoire qui sera suivie d'une étude de pré faisabilité, le cas échéant, proposera également le pays ou les pays les mieux placés pour promouvoir le ou les projets d'investissement.

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S16

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement de l'industrie pharmaceutique, Nigéria
2. Objectif : Créer un Centre de développement de l'industrie pharmaceutique équipé d'une usine pilote et de laboratoires

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution
du projet

5. Estimation du
coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Nigéria

4. Secrétariat de la CEDEAO,
Lagos, Nigéria

5. Estimé à 2,5 millions de
dollars

6. a) Historique :

Approuvé par le Secrétariat de la CEDEAO pour financement par le PNUD.

- b) Objectifs : i) améliorer les installations de production disponibles et adapter de nouvelles techniques de préparation; ii) agrandir les unités de production existantes; iii) créer de nouvelles installations notamment pour la production de médicaments de base; iv) contrôler la qualité des matières premières et celle des produits pharmaceutiques fabriqués localement; v) former le personnel dans le domaine de la production pharmaceutique; vi) utiliser les ressources locales y compris les plantes médicinales; vii) effectuer des études de faisabilité, créer des modèles industriels et faire des évaluations économiques en vue de la création d'usines pharmaceutiques, et viii) satisfaire partiellement la demande sous-régionale de produits pharmaceutiques par une production expérimentale.
- c) Résultats escomptés : i) création d'une usine pilote avec les laboratoires de R-D; ii) mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques; iii) formation de main-d'œuvre; iv) analyse des problèmes auxquels se heurte l'industrie pharmaceutique.

d) Durée proposée : 4 ans

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S17

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION : Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet : Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir, Zaria, Nigéria
2. Objectif : Créer un Centre de développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les articles en cuir à l'Institut de recherche sur le cuir (LERI), Zaria, Nigéria.

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. CEDEAO</p> <p>4. Zaria, Nigéria</p> <p>5. Environ 1,15 million de dollars</p>	<p>6. a) <u>Objectifs</u> : après la création d'un Centre assurant une formation professionnelle correspondant aux besoins de la sous-région; i) organiser des cours de formation réguliers (de courte et de longue durée) dans des domaines tels que l'amélioration des matières premières, l'utilisation des sous-produits, la technologie du cuir et des chaussures, la commercialisation; ii) aider à élaborer, analyser et évaluer des projets en vue d'améliorer les capacités techniques de négociation des pays de la sous-région; iii) fournir des services de vulgarisation pour le dépannage technique et des conseils sur l'industrie; iv) fournir des services techniques en rapport avec les peaux, le cuir et les produits du cuir.</p> <p>b) <u>Résultats escomptés</u> : i) peaux brutes de meilleure qualité et meilleure utilisation des sous-produits; ii) augmentation de la production de cuir fini et d'articles en cuir; iii) cuir et articles en cuir de meilleure qualité; iv) augmentation du personnel formé (tous niveaux); v) amélioration des moyens dont dispose le LERI en vue d'aider les pays de la sous-région en matière de R-D, de contrôle de la qualité, de formation, de commercialisation, etc., dans l'industrie du cuir.</p> <p>c) <u>Durée proposée</u> : 3 ans.</p> <p>d) <u>Information supplémentaire</u>: Le centre constitue l'un des "centres d'excellence" dans le programme de formation de l'ONUDI, et un programme de coopération à long terme a été préparé (voir Annexe II).</p>

110

PROFILE DE PROJET D'APPUI NO.

S 13

SOUS-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Assistance à la CMNNC

2. Objectif: Fournir une assistance technique à la Commission Mixte Niger-Nigeria en vue d'intensifier ses capacités au niveau de l'exécution des projets et de la promotion industrielle

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires:

3. CMNN

4. Secrétariat de la CMNN

5. A déterminer

D'après les études de pré-faisabilité et de faisabilité conduites par l'ONUDI, le projet concernera la promotion des projets couverts par ces études. La commission mixte et les deux pays membres sont particulièrement intéressés à assurer une exécution effective des projets identifiés, la promotion desquels devrait être entreprise avec l'assistance d'autres sources de financement, telles le Fond de l'OPEP, la BAD ainsi que des institutions bilatérales.

1. Titre du projet : Assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
2. Objectif : Renforcer les moyens du Haut Commissariat et des Etats membres de l'OMVS en ce qui concerne la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
4. Haut Commissariat de l'OMVS, Dakar, Sénégal
5. 1,5 million de dollars

6. a) Objectifs immédiats :

i) Créer une banque de données industrielles couvrant les plans nationaux et le développement effectif des Etats membres, la planification et le développement des différentes régions du bassin du fleuve Sénégal, la situation de l'industrialisation dans le contexte macro-économique de la CEAO, la planification et le développement de la formation professionnelle, etc.;

ii) Etablir des études de pré faisabilité; identifier et élaborer les projets à caractère communautaire;

iii) Aider les Etats membres dans la recherche de moyens de financement.

b) Résultats escomptés :

i) Etablissement d'un plan énergétique, industriel, minier et agro-industriel pour le bassin du fleuve Sénégal;

ii) Etudes de faisabilité des projets retenus;

iii) Promotion des projets;

iv) mise en place des structures de suivi prévisionnel pour la réalisation de quatre projets et l'évaluation de leurs résultats.

c) Durée proposée : 3 ans

d) Information supplémentaire: L'OMVS a créé un comité inter-Etats de développement industriel ainsi qu'un comité de planification régionale.

PROFILE DE PROJET D'APPUI NO. S20

Priorité: Première (court terme)

SOUS-REGION: Afrique de l'Ouest

1. Titre du projet: Création d'un Centre National de Technologie, Togo

2. Objectif: Doter le secteur industriel d'une base de conception et de fabrication techniques, nécessaire à la promotion de la capacité nationale de formation des cadres techniques de réparation et de maintenance, à la Fabrication des pièces de rechange, au développement de nouveaux produits, à la modification et à l'adaption d'équipement et à l'amélioration de la technologie traditionnelle

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires:

3. Gouvernement Togolaise

4. Lomé et Kara

5. \$1.050.000

6. Dans le cadre de sa politique de promotion technologique, le gouvernement togolais a sollicité une mission conjointe CEA/ONUDI/ARCEDEM qui a séjourné dans le pays du 12 juin au 3 juillet 1984. La mission a conclu à la nécessité de création d'un Centre National de Technologie avec les équipements disponibles dans les ateliers centraux mécaniques du CNPPME de Lomé et de Kara et à l'UPROMA (Kara).